

Assemblées

SB/CR/FB

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 AVRIL 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 avril, à 18 h 30 et convoqué par voie électronique le jeudi 2 avril 2026, se sont réunis au nombre de 46 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFEVRE, Premier Maire-Adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Thierry LEFEVRE	Marie-Hélène LE BERRE
Fabienne LIADZE	Martial LEBLANC
Philippe KNUSMANN	Florent TRIDERA
Fanny VERGNON (jusqu'à 19h10 – puis à partir de 20h39)	Paule BEN-SADOK
Ludovic GUILCHER	Rodolphe PECH
Tiphaine BONNIER	Frank DILLY
Alain LEVY	Louis DORANGE
Edith LETOURNEL	Fabrice METAYER
Arthur KHANDJIAN	Sabine LAKE-LOPEZ
Nathalie PITROU	Guillaume LEVY
David DAOULAS	Anne-Sophie THIBAUT
Claire SZABO	Patrick AUFFRET
Etienne BERANGER	Laurent PIEUCHOT
Kathy SIMILOWSKI	Françoise BRIAND
Olivier RIGONI	Solène LANOË
Caroline MILLAN	Mathieu MOREL
Jean-Luc ROSET	Grégoire SCHENBERG
Claire GUICHARD	Colombine BALCAEN
Nicole BERNADET	Martine VESSIERE
Marie ECAROT	Josy PONS
Dominique GIACOMETTI	Catherine LAPAZ
Laurent COSSERAT	Jean-Baptiste BART
Thibaut ROUSSEL	Henri DE LA BROSSE

Etaient représentés :

André SANTINI par Monsieur Thierry LEFEVRE

Corinne LEGRAND par David DAOULAS

Constance BENSUSSAN par Tiphaine BONNER

Fanny VERGNON par LIADZE Fabienne (à partir de 19h10 – jusqu'à 20h39)

Madame Anne-Sophie THIBAUT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Publication par affichage : le

M. LEFEVRE.- "Chers collègues, il est 18 heures 30, donc nous ouvrons la séance.
Je demande à notre Directeur général des services de bien vouloir procéder à l'appel nominal."

Appel nominal.

M. le Directeur général.- "Le quorum est atteint, Monsieur le Président."

M. LEFEVRE.- "Merci, Monsieur le Directeur général.
Nous devons procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.
Je vois qu'Anne-Sophie THIBAUT est candidate. Est-ce qu'elle nous le confirme ? Oui.
Nous soumettons donc au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Anne-Sophie THIBAUT est élue secrétaire de séance.

M. LEFEVRE.- "Bravo, Anne-Sophie, désignée et élue à l'unanimité."

Mme THIBAUT.- "Merci."

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2026.

M. LEFEVRE.- "Je suppose que tout le monde a reçu en temps et en heure ce procès-verbal.
Nous le soumettons au vote."

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté à l'unanimité."

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2026.

M. LEFEVRE.- "Tout le monde l'a reçu en temps et en heure. Nous le soumettons donc au vote."

M. DE LA BROSSE.- "J'ai une petite remarque, Monsieur LEFEVRE."

M. LEFEVRE.- "Monsieur DE LA BROSSE ?"

M. DE LA BROSSE.- "Nous avons une remarque concernant le procès-verbal du Conseil municipal d'installation du 28 mars dernier.
Lors de la séance, vous nous avez fait la lecture de la Charte de l' élu local.
Cette charte est composée de trois articles du Code général des collectivités territoriales.
Dans le PV, seuls les articles L. 1111-12 et L. 1111-13 sont repris.
Il manque donc toute la lecture de l'article L. 1111-14, que vous aviez bien faite.
Voilà. Merci de prendre en compte cette observation."

M. LEFEVRE.- "Observation prise en compte. Veuillez nous excuser pour cette omission.

Ceci étant dit, nous soumettons au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Désignation des assesseurs pour toutes les désignations à bulletin secret de la séance.

M. LEFEVRE.- "Les assesseurs proposés en qualité de conseillers municipaux sont :
➤ Marie-Hélène LE BERRE pour la liste « Ensemble pour Issy »
➤ Grégoire SCHENBERG pour la liste « Issy Écologique et Sociale »
➤ Henri DE LA BROSSE pour la liste « Vivre Issy Pleinement »

Nous soumettons au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté à l'unanimité."

M. LEFEVRE.- "Conformément à l'article 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, notre Conseil doit adopter un nouveau règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. Le règlement actuel reste applicable jusqu'à cette adoption.

Afin de mener ce travail dans de bonnes conditions, il vous est proposé de constituer un groupe de travail composé de cinq membres titulaires :

- 3 pour la liste « *Ensemble pour Issy* »
- 1 pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* »
- 1 pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* »

Le groupe sera accompagné par l'administration. Il se réunira autant que nécessaire pour élaborer un projet de règlement intérieur.

Les noms des représentants des listes devront être communiqués au Service Assemblées au plus tard le lundi 13 avril 2026 à 18 heures.

L'ordre du jour de cette deuxième séance de la mandature est presque exclusivement dédié, vous avez pu le constater, aux désignations de membres du Conseil municipal dans diverses instances et organismes. Selon les instances et organismes, les règles de désignation sont différentes, car elles obéissent à des objectifs distincts : objectif démocratique, objectif de représentation de l'exécutif municipal dans les organismes publics, objectif de gouvernance d'organismes indépendants ou autonomes et, enfin, objectif de participation des citoyens.

Ainsi, il y a les instances dédiées à la préparation des décisions du Conseil municipal ou à l'information des conseillers municipaux (commissions municipales, CCSPL ou commissions de la commande publique), qui obéissent à des principes de représentativité des sensibilités politiques qui seront décrites au fur et à mesure des délibérations en question, et il y a des désignations au sein d'organes d'administration et de gestion (SEM, SPL, associations) qui, comme le rappelle le Conseil d'État, ne se rattachent pas à l'expression de suffrages et ne sont relatives ni à la vie publique ni à la vie démocratique. Par voie de conséquence, la représentativité des sensibilités n'est pas une finalité.

En revanche, le rôle du Conseil est de contrôler ces organismes.

Il y a des organismes indépendants ou autonomes dans lesquels les représentants doivent pouvoir prendre des positions au nom de l'exécutif de la commune.

Enfin, il y a des organismes de démocratie locale qui associent les citoyens aux côtés de représentants de l'exécutif de la commune, puisque ces instances ont pour finalité d'offrir des espaces de proposition aux citoyens.

Je vous invite donc à procéder à ces désignations en ayant en tête l'esprit de ces différentes instances.

Enfin, trois informations complémentaires.

Je vous informe que Maître Blanchet, Commissaire de justice à Paris 14^e, figure parmi l'assistance.

Je lui demande de bien vouloir se signaler.

Merci, Maître.

Vous avez pu constater par ailleurs que, suite à des remarques formulées par l'opposition lors de la dernière séance du Conseil, nous avons à la fois disposé des draps pour oblitérer les garde-corps et que vous disposez, Mesdames et Messieurs les membres de l'opposition, de structures en bois de confidentialité – on va les qualifier comme ça – permettant de maintenir la confidentialité du choix de votre bulletin lors des votes, en dépit de ce plafond qu'on n'a pas pu oblitérer pour des raisons de difficulté de matériau – il ne supportait pas le fait qu'on puisse poser un tissu ou un papier kraft dessus sans l'abîmer. C'est donc ce choix qui a été fait. J'espère que vous y serez sensibles.

Nous passons donc aux différentes délibérations du Conseil."

I. ADMINISTRATION – Thierry LEFEVRE

1. Détermination du nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Election des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration.

M. LEFEVRE.- "En application de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, « le Centre d'Action Sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé, selon le cas, par le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale [...]. Outre son président, le Conseil d'administration comprend [...] des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal [...]. Les membres élus par le Conseil municipal [...] et les membres nommés par le Maire [...] le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable. »

En vertu de l'article R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, « les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. »

En application de l'article R. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles, « le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. »

Premier point : détermination du nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS.

Il vous est proposé de fixer le nombre de membres à huit (8), soit le nombre maximum prévu par les textes en vigueur.

Nous allons donc procéder au vote à la majorité à main levée.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté à l'unanimité. Merci."

Élection de huit (8) membres du Conseil d'administration du CCAS au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

"Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, l'élection a lieu au scrutin secret. Nous avons enregistré les listes suivantes.

La liste déposée au nom d'« Ensemble pour Issy » est composée de :

- Ludovic GUILCHER
- Florent TRIDERA
- Louis DORANGE
- Fabienne LIADZÉ
- Nicole BERNADET
- Marie ECAROT
- Marie-Hélène LE BERRE
- Anne-Sophie THIBAUT

La liste déposée au nom d'« *Issy Écologique et Sociale* » est composée de :

- Solène LANOË
- Patrick AUFFRET

La liste déposée au nom de « *Vivre Issy Pleinement* » est composée de :

- Catherine LAPAZ
- Martine VESSIERE
- Josy PONS
- Henri DE LA BROSSE
- Jean-Baptiste BART

Je déclare le scrutin ouvert.

Monsieur le Directeur général pour l'appel nominal et le passage de l'urne."

(Le Directeur général procède à l'appel nominal.)

(Chaque conseiller municipal, après l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.)

M. LEFEVRE.- "Je demande à l'assistance de bien vouloir s'écarter des rambardes, s'il vous plaît, lors des votes, pour maintenir la confidentialité des votes. Merci."

(Poursuite du vote.)

Les personnes qui filment, là-haut, s'il vous plaît, écartez-vous des rambardes. Merci.

(Poursuite du vote.)

Je sollicite les trois assesseurs pour venir procéder au dépouillement, s'il vous plaît.

(Les trois assesseurs procèdent au dépouillement des bulletins de vote.)

Bien. Nous remercions les assesseurs. Ils peuvent retrouver leur place."

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Le Conseil municipal :

FIXE paritairement le nombre des membres nommés et le nombre des membres élus du Conseil d'administration du C.C.A.S. à huit (8).

Vote à la majorité, à main levée - Adopté à l'unanimité

PROCEDE à l'élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste des huit (8) représentants du Conseil municipal :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|------|
| - Nombre de votants | : 49 |
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | : 49 |
| - Nombre de bulletins blancs et nuls | : 0 |
| - Nombre de suffrages exprimés | : 49 |

Ont obtenu :

- | | |
|---|---------------------------|
| - la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » | : 37 voix, soit 6 sièges. |
| - la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » | : 7 voix, soit 1 siège. |
| - la liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » | : 5 voix, soit 1 siège. |

DIT que les huit (8) représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS sont :

- Ludovic GUILCHER
- Florent TRIDERA
- Louis DORANGE
- Fabienne LIADZE
- Nicole BERNADET

- Marie ECAROT
- Solène LANOË
- Catherine LAPAZ

M. LEFEVRE.- "Bravo à tous ces élus. Veuillez m'excuser, « Solène LANOË »."

Mme LANOË.- "Merci, Monsieur."

M. LEFEVRE.- "J'y serai sensible les fois prochaines."

Mme LANOË.- "Merci."

M. LEFEVRE.- "Et attentif, surtout."

2. Formation des commissions municipales. Désignation de leurs membres.

M. LEFEVRE.- "Je vous propose donc la création de quatre commissions municipales.

Il appartient au Conseil municipal de former les commissions municipales « *chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres* », conformément à l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre et afin de préparer les questions qui seront soumises au Conseil municipal, il est proposé de créer les quatre commissions thématiques suivantes, chacune composée d'un membre de droit, le Maire, et de 15 membres.

La commission des Ressources, qui comprend les ressources humaines, la ville numérique, les finances, les achats, la démocratie locale, la communication, les moyens généraux et l'état civil.

La commission des Services à la population, qui regroupe l'éducation, les sports, la culture, la petite enfance, la jeunesse, le tourisme et le protocole.

La commission de l'Aménagement du territoire, qui comprend l'urbanisme, le logement, les espaces publics, les commerces et le développement durable.

Et, enfin, la commission du Patrimoine et de la Construction, qui regroupe l'architecture et les bâtiments, le patrimoine, les affaires juridiques, l'hygiène et la sécurité.

Nous votons donc à la majorité à main levée pour la création de ces quatre commissions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté à l'unanimité. Merci."

Désignation des membres des quatre commissions.

Nous devons maintenant désigner les représentants de ces quatre commissions dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

« *La loi ne fixe aucun mode de scrutin, mais, en application du principe de proportionnalité, chacune des tendances représentées au Conseil municipal a la possibilité d'avoir un représentant dans chaque commission, quel que soit le nombre des élus qui la composent.* » - Conseil d'État du 26 septembre 2012 (commune de Martigues) et circulaire du 25 mars 2014. C'est le texte de référence.

Il est donc proposé que les listes « *Issy Écologique et Sociale* » et « *Vivre Issy pleinement* » aient respectivement deux sièges par commission municipale – et, donc, par l'application de la représentation proportionnelle inspirée du plus fort reste.

En vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, « *le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret* ».

De plus, « *si une seule candidature était déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans des organismes extérieurs ou si une seule liste était présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire* ».

À défaut d'accord à l'unanimité, nous serons, mes chers collègues, tenus de procéder à bulletin secret.

Les candidats sont les suivants.

Pour la commission Ressources, dont j'ai énuméré le contenu tout à l'heure :

- Édith LETOURNEL
- Thierry LEFEVRE
- Étienne BERANGER
- Fabienne LIADZÉ
- Tiphaine BONNIER
- Arthur KHANDJIAN
- Nathalie PITROU
- Caroline MILLAN
- Claire GUICHARD
- Claire SZABO
- David DAOULAS
- Colombine BALCAEN
- Mathieu MOREL
- Jean-Baptiste BART
- Catherine LAPAZ

Donc, vote du Conseil à la majorité à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté à l'unanimité. Merci."

Désignation des 15 représentants à la commission Services à la population :

- Alain LÉVY
- Jean-Luc ROSET
- Kathy SIMILOWSKI
- Ludovic GUILCHER
- Claire SZABO
- Florent TRIDERA
- Dominique GIACOMETTI
- Louis DORANGE
- Corinne LEGRAND
- Fabienne LIADZÉ
- Nathalie PITROU
- Solène LANOË
- Grégoire SCHENBERG
- Martine VESSIERE
- Josy PONS

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté à l'unanimité. Merci."

Désignation des 15 représentants à la commission Aménagement du territoire :

- Philippe KNUSMANN
- David DAOULAS
- Tiphaine BONNIER
- Fanny VERGNON
- Constance BENSUSSAN
- Olivier RIGONI
- Étienne BÉRANGER
- Guillaume LÉVY
- Louis DORANGE
- Martial LEBLANC
- Thibaut ROUSSEL

- Mathieu MOREL
- Patrick AUFFRET
- Henri DE LA BROSSE
- Jean-Baptiste BART

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté à l'unanimité. Merci."

Désignation des 15 représentants à la commission Patrimoine et Construction :

- Fanny VERGNON
- Olivier RIGONI
- Laurent COSSERAT
- Tiphaine BONNIER
- Nicole BERNADET
- Marie-Hélène LE BERRE
- Fabrice METAYER
- Paule BEN-SADOK
- Rodolphe PECH
- Anne-Sophie THIBAUT
- Franck DILLY
- Laurent PIEUCHOT
- Grégoire SCHENBERG
- Martine VESSIERE
- Josy PONS

M. LEFEVRE.- "Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie."

Le Conseil municipal :

DECIDE la formation de 4 commissions municipales, chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, chacune composée d'un membre de droit, le Maire, et de 15 membres élus par le Conseil municipal.

Vote à la majorité, à main levée - Adopté à l'unanimité

DESIGNE dans le respect du principe de la représentation proportionnelle les Conseillers municipaux suivants :

COMMISSION	MEMBRES
Commission des Ressources	- Edith LETOURNEL - Thierry LEFEVRE - Etienne BERANGER - Fabienne LIADZE - Tiphaine BONNIER - Arthur KHANDJIAN - Nathalie PITROU - Caroline MILLAN - Claire GUICHARD - Claire SZABO - David DAOULAS - Colombine BALCAEN - Mathieu MOREL - Jean-Baptiste BART - Catherine LAPAZ

Adopté à l'unanimité

COMMISSION	MEMBRES
Commission des Services à la population	<ul style="list-style-type: none"> - Alain LEVY - Jean-Luc ROSET - Kathy SIMILOWSKI - Ludovic GUILCHER - Claire SZABO - Florent TRIDERA - Dominique GIACOMETTI - Louis DORANGE - Corinne LEGRAND - Fabienne LIADZE - Nathalie PITROU - Solène LANOË - Grégoire SCHENBERG - Martine VESSIERE - Josy PONS

Adopté à l'unanimité

COMMISSION	MEMBRES
Commission de l'Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Philippe KNUSMANN - David DAOULAS - Tiphaine BONNIER - Fanny VERGNON - Constance BENSUSSAN - Olivier RIGONI - Etienne BERANGER - Guillaume LEVY - Louis DORANGE - Martial LEBLANC - Thibaut ROUSSEL - Mathieu MOREL - Patrick AUFFRET - Henri DE LA BROSSE - Jean-Baptiste BART

Adopté à l'unanimité

COMMISSION	MEMBRES
Commission du Patrimoine et de la Construction	<ul style="list-style-type: none"> - Fanny VERGNON - Olivier RIGONI - Laurent COSSERAT - Tiphaine BONNIER - Nicole BERNADET - Marie-Hélène LE BERRE - Fabrice METAYER - Paule BEN SADOK - Rodolphe PECH - Anne-Sophie THIBAUT - Frank DILLY - Laurent PIEUCHOT - Grégoire SCHENBERG - Martine VESSIERE - Josy PONS

Adopté à l'unanimité

3. Renouveau de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Désignation de ses membres

M. LEFEVRE.- "Il est nécessaire de renouveler la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), compétente pour l'ensemble des services publics locaux exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou dans le cadre d'une convention de gestion déléguée.

Détermination du nombre des membres du Conseil municipal dans chaque section de la CCSPL.

Il est proposé de fixer dans chaque section le nombre de membres du Conseil municipal à huit (8).

Vote du Conseil municipal à la majorité à main levée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté à l'unanimité. Merci."

Détermination du nombre de représentants d'associations locales au sein de la CCSPL, section « *Autres services publics locaux* ».

M. LEFEVRE.- "Il est proposé de fixer le nombre de représentants d'associations locales au sein de la CCSPL, section « *Autres services publics locaux* », à six (6).

Vote du Conseil municipal à la majorité à main levée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté à l'unanimité. Merci."

Désignation des membres du Conseil municipal dans chaque section du Conseil municipal.

M. LEFEVRE.- "La loi ne fixe aucun mode de scrutin, mais, en application du principe de proportionnalité, chacune des tendances représentées au Conseil municipal a la possibilité d'avoir un représentant dans chaque commission, quel que soit le nombre des élus qui la composent.

Il est proposé que les listes « *Issy Écologique et Sociale* » et « *Vivre Issy Pleinement* » aient respectivement un siège.

En vertu de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, « *le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret* ».

De plus, « *si une seule candidature était déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans des organismes extérieurs ou si une seule liste était présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire* ».

Les candidats au sein de la section « *Autres services publics locaux* » de la CCSPL sont :

- Thibaut ROUSSEL
- Louis DORANGE
- Corinne LEGRAND
- Paule BEN-SADOK
- Claire SZABO
- Fanny VERGNON
- Colombine BALCAEN
- Henri DE LA BROSSE

Le Conseil municipal peut procéder à la majorité à main levée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté à l'unanimité. Merci."

Les candidats au sein de la section « Restauration scolaire de la CCSPL sont :

- Tiphaine BONNIER
- Laurent COSSERAT
- Thibaut ROUSSEL
- Dominique GIACOMETTI
- Paule BEN-SADOK
- Jean-Luc ROSET
- Françoise BRIAND
- Henri DE LA BROSSE

Vote du Conseil municipal à la majorité à main levée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE. - "Adopté à l'unanimité. Merci."

Désignation des représentants d'associations locales au sein de la CCSPL, section « Autres services publics locaux ».

Les six représentants proposés sont :

- Odile SIFRE-DUBUS, Présidente d'Educ'Hand
- Christophe BAUDET, Vice-Président de l'Espace Icare
- Joël SUEUR, Présidente d'Un Quotidien Plus Vert
- Véronique BISET, Association française Janusz Korczak
- Alain VINATIER, Président de l'ASTI
- Danielle HARY, Présidente de l'ALC.

Vote du Conseil municipal à la majorité à main levée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

Adopté à l'unanimité. Merci."

Le Conseil municipal :

FIXE à 8 le nombre de représentants du Conseil municipal au sein de la CCSPL, section « autres services publics locaux ».

Vote à la majorité, à main levée - Adopté à l'unanimité

PROCEDE à la désignation de 8 membres du Conseil municipal au sein de la CCSPL, section « autres services publics locaux » dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

- Thibaut ROUSSEL
- Louis DORANGE
- Corinne LEGRAND
- Paule BEN SADOK
- Claire SZABO
- Fanny VERGNON
- Colombine BALCAEN
- Henri de LA BROSSE

Adopté à l'unanimité

FIXE à 6 le nombre de représentants d'associations locales au sein de la CCSPL, section « autres services publics locaux ».

Vote à la majorité, à main levée - Adopté à l'unanimité

NOMME 6 représentants d'associations locales au sein de la CCSPL, section « autres services publics locaux » :

- Odile SIFRE-DUBUS, Présidente Educ'Hand
- Christophe BODET, Vice-président de l'espace ICARE
- Joëlle SUEUR, Présidente Mon quotidien plus vert
- Véronique BISET, Association française Janusz KORCZAK
- Alain VINATIER, Président de l'ASTI
- Danielle HARY, Présidente ALC

Adopté à l'unanimité

FIXE à 8 le nombre de représentants du Conseil municipal au sein de la CCSPL, section « restauration scolaire ».

Vote à la majorité, à main levée - Adopté à l'unanimité

PROCEDE à la désignation de 8 membres du Conseil municipal au sein de la CCSPL, section « restauration scolaire » dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

- Tiphaine BONNIER
- Laurent COSSERAT
- Thibaut ROUSSEL
- Dominique GIACOMETTI
- Paule BEN SADOK
- Jean-Luc ROSET
- Françoise BRIAND
- Henri de LA BROSSE

Adopté à l'unanimité

PRECISE que les 6 représentants des associations de parents d'élèves au sein de la Commission de la Restauration Scolaire, sont nommés chaque année scolaire proportionnellement et au plus fort reste au nombre de suffrages recueillis lors des élections de Conseils d'école ; les voix des associations déclarées de parents d'élèves dont l'objet est la défense des intérêts communs de parents d'élèves étant prises en compte globalement pour la dévolution des sièges. Ces désignations sont valables jusqu'aux résultats des prochaines élections de conseils d'école.

PRECISE qu'ont été ainsi nommés, par délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2025, au titre de l'année scolaire 2026, les personnes suivantes :

- | | |
|------------------------------|---|
| - Olivier BARRERE, titulaire | - Camille JULLIEN, suppléante |
| - Nacira MANSOURI, titulaire | - Nathalie BOUVARD ELMAYAN, suppléante |
| - Boris GOLDEN, titulaire | - Vanessa BONNARD, suppléante |
| - Cécile MERCIER, titulaire | - Cécile CLAUDEL, suppléante |
| - Leldja CHAIB, titulaire | - Marine THEVENIAUT-OLIVIER, suppléante |
| - Laurent GALLOIS, titulaire | - Estelle JARRY, suppléante |

4. Création de la Commission d'Appel d'Offres/Commande Publique et des Commissions de Délégations de Service Public

M. LEFEVRE.- Nous passons à la troisième partie de ce Conseil, relative à la constitution des commissions de la commande publique.

Désignation

Les commissions suivantes doivent être créées :

- Commission d'Appel d'Offres / Commission de la Commande Publique
- Commission de délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement
- Commission de délégation de service public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules
- Commission de délégation de service public secteur « Petite enfance »
- Commission de délégation de service public secteur « Sports »
- Commission de délégation de service public pour la restauration scolaire

- Commission de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy « Charles Aznavour ».

Vote du Conseil municipal à la majorité à main levée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

Adopté à l'unanimité. Merci."

Le Conseil municipal :

CREE les Commissions suivantes :

- Commission d'Appel d'Offres/Commission de la Commande Publique,
- Commission de délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement,
- Commission de délégation de service public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules,
- Commission de délégation de service public secteur « Petite enfance »,
- Commission de délégation de service public secteur « Sports »,
- Commission de délégation de service public pour la restauration scolaire,
- Commission de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy « Charles Aznavour ».

Adopté à l'unanimité

5. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres / Commission de la Commande Publique

M. LEFEVRE.- "Délibérations 5 à 11.

En application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, « la Commission d'Appel d'Offres des communes et les Commissions de Délégations de Service Public sont composées du Maire ou de son représentant, membres de droit, et de cinq membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit également être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

En cas d'égalité de voix et de reste, le conseiller municipal le plus âgé sera élu.

Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ».

Êtes-vous favorables pour procéder à main levée ?

Monsieur BART ?"

M. BART.- "Monsieur le Président, avant toute chose, nous nous interrogeons sur le respect de l'ordre des décisions. Vous nous demandez de décider aujourd'hui de la création de la Commission d'Appel d'Offres, Commission de la Commande Publique et des Commandes, Commission des secteurs mis en délégation de service public. Or, vous avez fait appel à candidatures pour ces commissions lors de la réunion d'installation du Conseil municipal, alors que les commissions n'étaient pas créées officiellement. Nous avons voté pour, mais nous nous permettons de faire remarquer que cette délibération de création des commissions aurait dû être présentée en même temps que les conditions de dépôt des listes lors du Conseil d'installation.

Ces commissions que vous avez évoquées ont, pour notre commune, une très grande importance, puisque, d'une part, tous les achats importants de la Ville y sont examinés et, d'autre part, une partie importante des services de notre collectivité sont en délégation de service public.

C'est une part de ce que la Chambre Régionale des Comptes a appelé des « satellites » dans son dernier rapport. En filigrane, la Chambre Régionale des Comptes avait indiqué la nécessité de garantir plus de transparence et d'information des collectivités territoriales au service du débat démocratique.

Or, les règles électorales que vous semblez avoir décidé d'appliquer de manière stricte vont nous exclure de tout regard sur ces domaines. En agissant de la sorte, vous allez priver de notre regard les près de 23 % d'électeurs qui nous ont fait confiance et qui avaient été séduits par notre proposition de toujours permettre à l'opposition d'être présente dans les instances des satellites.

Or, que demandons-nous ? D'avoir un siège sur les six que comportent ces commissions. Cela vous en laisserait quatre avec le siège que la gauche obtiendra naturellement.

Votre majorité ne serait donc jamais en danger et nous avons prouvé, cette dernière année, que nous étions toujours présents et constructifs dans les commissions où vous nous aviez acceptés.

Nous croyons qu'il peut y avoir des membres de votre majorité qui ont le cœur moins dur que le vôtre et qui sont de vrais démocrates.

En effet, pour chaque commission, il nous suffit de deux voix supplémentaires pour qu'un de nos élus y participe. En conséquence, nous vous demandons, pour cette commission et les suivantes que nous allons constituer, un véritable vote à bulletin secret. Il est de droit, s'agissant d'élection de personnes, à partir du moment où un seul membre le demande.

Nous serons attentifs à vérifier que les conditions dans lesquelles le vote sera préparé soient totalement respectueuses du secret de chacun. Dans le cas contraire, nous ne manquerons pas de faire, si nécessaire, des recours devant le juge administratif.

Nous vous avons proposé d'installer des isolements, mais vous n'avez pas retenu cette proposition. Nos listes de candidats pour chaque commission vous ont été transmises. Il nous a été confirmé que les bulletins de vote seraient imprimés et déposés sur les tables, mais, là, on ne les voit pas."

M. LEFEVRE.- "Alors, Monsieur BART, on ne va pas revenir sur ce débat qui nous agite depuis un certain temps. L'opposition sera représentée. Il se trouve que ce ne sera pas vous, ce sera la liste de gauche, mais ça, c'est le suffrage universel qui en a décidé ainsi.

Deuxièmement, le vote à bulletin secret est bien de droit, bien sûr, puisque, à partir du moment où un seul conseiller le demande, nous l'appliquons, donc nous l'appliquerons, naturellement.

Et, enfin, les deux sujets de création et de désignation peuvent être créés et peuvent être traités lors d'une même délibération. Cela a été vérifié par notre Directeur général lui-même.

Voilà pour notre réponse. Donc, on peut, naturellement, procéder au vote à bulletin secret.

Alors, vous avez vu qu'on a apporté un certain nombre d'aménagements pour que le secret du vote soit bien préservé. Est-ce que vous réclamez néanmoins le passage par l'isoloir ou pas ?

Il y a un isoloir qui est prêt. Cela va rallonger considérablement la procédure.

Je pense que, avec les aménagements apportés, on répond à votre attente, mais à vous de nous le dire.

OK ? Merci. Je suis sûr que l'ensemble du Conseil municipal vous en est reconnaissant."

(Les bulletins sont distribués à chaque conseiller.)

(Il est procédé au vote, l'urne circulant devant chaque conseiller.)

M. LEFEVRE.- "On appelle les trois assesseurs, s'il vous plaît, pour le dépouillement."

(Les assesseurs reçoivent la secrétaire de séance et vident l'urne devant elle.)

(Il est ensuite procédé au comptage des bulletins, puis des voix.)

M. LEFEVRE.- "Bien, chers collègues, merci aux assesseurs.

Je leur demande de bien vouloir reprendre leur place.

Le dépouillement a donc donné les résultats suivants :

➤ nombre de votants :	49
➤ nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	49
➤ nombre de bulletins blancs :	0
➤ nombre de bulletins nuls :	0
➤ nombre de suffrages exprimés :	49.

Ont obtenu :

➤ la liste « Ensemble pour Issy » :	37 voix
➤ la liste « Issy Écologique et Sociale » :	7 voix
➤ la liste « Vivre Issy Pleinement » :	5 voix.

La liste « Ensemble pour Issy » obtient donc 4 sièges, la liste « Issy Écologique et Sociale » 1 siège

La liste « Vivre Issy Pleinement » 0 siège.

Le Conseil municipal :

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Sont candidats pour la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » :

Titulaires :

- Kathy SIMILOWSKI
- Claire SZABO
- Etienne BERANGER
- Paule BEN SADOK

Suppléants :

- Nicole BERNADET
- Fanny VERGNON
- Frank DILLY
- Laurent COSSERAT

Sont candidats pour la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » :

Titulaires :

- Colombine BALCAEN
- Patrick AUFFRET
- Solène LANOË

Suppléants :

- Mathieu MOREL,
- Françoise BRIAND
- Grégoire SCHENBERG

Sont candidats pour la liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » :

Titulaires :

- Martine VESSIÈRE
- Catherine LAPAZ

Suppléants :

- Jean-Baptiste BART
- Henri de LA BROSSE

Ont obtenu :

- la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » : 37 voix.
- la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » : 7 voix
- la liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » : 5 voix

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » obtient 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants.

La liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » obtient 1 siège titulaire et 1 siège suppléant.

La liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » n'obtient pas de siège de titulaire ni de siège de suppléant.

Sont élus à la Commission d'Appel d'Offres/Commission de la Commande Publique les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

- Kathy SIMILOWSKI
- Claire SZABO
- Etienne BERANGER
- Paule BEN SADOK
- Colombine BALCAEN

Suppléants :

- Nicole BERNADET
- Fanny VERGNON
- Frank DILLY
- Laurent COSSERAT
- Mathieu MOREL

DIT que les membres ainsi désignés forment la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de la Commande publique.

DIT qu'en application du guide des procédures internes des achats de la Ville, la Commission de la Commande Publique est amenée à donner un

avis sur les marchés, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT :

- passés en procédure adaptée,
- passés sans formalités préalables ni mise en concurrence, à l'exception des marchés, passés selon la procédure d'urgence impérieuse,
- passés selon une procédure formalisée mais dont le montant est inférieur aux seuils européens.

M. LEFEVRE.- "Bravo aux heureux élus !"

6. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement.

M. LEFEVRE.- "Sont candidats pour la liste « *Ensemble pour Issy* », en titulaires :

- Martial LEBLANC
- Olivier RIGONI
- Louis DORANGE
- Marie ECAROT

Sont candidats pour la liste « *Ensemble pour Issy* », en suppléants :

- Tiphaine BONNIER
- Étienne BÉRANGER
- David DAOULAS
- Corinne LEGRAND

Sont candidats pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en titulaires :

- Patrick AUFFRET
- Françoise BRIAND
- Mathieu MOREL

Sont candidats pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en suppléants :

- Laurent PIEUCHOT
- Colombine BALCAEN
- Grégoire SCHENBERG

Sont candidats pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* », en titulaires :

- Josy PONS
- Jean-Baptiste BART

Sont candidats pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* », en suppléants :

- Martine VESSIERE
- Catherine LAPAZ

Procédure à bulletin secret – je suppose que ce qui était valable pour le vote précédent l'est toujours.

Vous souhaitez un bulletin secret, je suppose ?"

M. BART.- "Oui."

M. LEFEVRE.- "Nous procédons donc à la distribution des bulletins et au vote à bulletin secret."

(Des bulletins sont distribués aux conseillers.)

(Il est procédé au vote, l'urne circulant devant chaque conseiller.)

Nous appelons les assesseurs, s'il vous plaît."

(Les assesseurs reçoivent le bureau de la secrétaire de séance.)

(L'urne est vidée, les bulletins sont comptés.)

Je profite de ce petit temps mort pour attirer l'attention de la majorité municipale sur l'importance du choix du bulletin, en l'occurrence pour la liste « *Ensemble pour Issy* », parce que c'est assez long et puis on peut être un peu perturbé par ces temps d'arrêt et de reprise. S'il vous plaît, restez bien vigilants jusqu'à la fin de la séance du Conseil municipal. Merci beaucoup."

(Brouhaha.)

M. LEFEVRE.- "Monsieur PIEUCHOT, si on avait procédé à main levée, cela aurait été beaucoup plus rapide."

M. PIEUCHOT.- "C'est vous qui êtes responsable des choses. Vous auriez pu dealer."

Mme VESSIERE.- "Si même Monsieur PIEUCHOT déclare que vous auriez pu dealer ! Effectivement, au mois d'avril, quatre commissions risquaient d'être bloquées et aucun marché n'allait pouvoir se passer d'ici au mois de juin, donc, effectivement, là, le *deal* s'est fait, puisque, sinon, tout était bloqué."

Mais là... On ne vous a d'ailleurs jamais demandé une place dans chaque commission. On a essayé de dealer une place sur quatre commissions, comme c'était en avril, alors que nous n'étions que trois élus. Là, nous sommes cinq élus, nous avons espéré avoir une place dans quatre pauvres commissions. Et, effectivement, ça n'aurait pas changé l'équilibre des « parties », on va dire. Je pense que c'était tellement simple de satisfaire tout le monde."

M. LEFEVRE.- "S'il vous plaît, on n'ouvre pas le débat."

Mme VESSIERE.- "Non, mais c'est intéressant de le préciser, Monsieur LEFEVRE, parce que, en fait, nous, nous aurions aimé ne pas non plus avoir de vote à bulletin secret."

M. LEFEVRE.- "Madame VESSIERE, dont acte, mais il n'y a pas de débat en l'occurrence.

Mme VESSIERE.- "Il n'y a pas de débat, mais ce sont des choses qui méritent quand même d'être signalées, puisque vous venez d'attirer l'attention de vos colistiers, Monsieur LEFEVRE."

M. LEFEVRE.- "Madame VESSIERE, s'il vous plaît, il n'y a pas de débat. Bien, merci aux assesseurs. Ils peuvent reprendre leur place.

Proclamation des résultats.

Donc, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➤ nombre de votes :	49
➤ nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	49
➤ nombre de bulletins blancs :	0
➤ nombre de bulletins nuls :	0
➤ nombre de suffrages exprimés :	49

Le Conseil municipal :

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement.

Sont candidats pour la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » :

Titulaires :

- Martial LEBLANC
- Olivier RIGONI
- Louis DORANGE
- Marie ECAROT

Suppléants :

- Tiphaine BONNIER
- Etienne BERANGER
- David DAOULAS
- Corinne LEGRAND

Sont candidats pour la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » :

Titulaires :

- Patrick AUFFRET
- Françoise BRIAND
- Mathieu MOREL

Suppléants :

- Laurent PIEUCHOT
- Colombine BALCAEN
- Grégoire SCHENBERG

Sont candidats pour la liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » :

Titulaires :

- Josy PONS
- Jean-Baptiste BART

Suppléants :

- Martine VESSIERE
- Catherine LAPAZ

Ont obtenu :

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » : 37 voix.
 La liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » : 7 voix.
 La liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » : 5 voix.

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » obtient 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants.

La liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » obtient 1 siège titulaire et 1 siège suppléant.

La liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » n'obtient pas de siège de titulaire ni de siège de suppléant.

Sont élus à la Commission de Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement, les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

- Martial LEBLANC
- Olivier RIGONI
- Louis DORANGE
- Marie ECAROT
- Patrick AUFFRET

Suppléants :

- Tiphaine BONNIER
- Etienne BERANGER
- David DAOULAS
- Corinne LEGRAND
- Laurent PIEUCHOT

7. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules.

M. LEFEVRE.- "Nous passons à la commission de délégation de service public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules.

Sont candidats pour la liste « *Ensemble pour Issy* », en titulaires :

- Philippe KNUSMANN
- Olivier RIGONI
- Étienne BÉRANGER
- Sabine LAKE-LOPEZ

Sont candidats pour la liste « *Ensemble pour Issy* », en suppléants :

- Nicole BERNADET
- Martial LEBLANC
- Laurent COSSERAT
- Franck DILLY

Sont candidats pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en titulaires :

- Laurent PIEUCHOT
- Solène LANOË
- Mathieu MOREL

Sont candidats pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en suppléants :

- Grégoire SCHENBERG
- Françoise BRIAND
- Patrick AUFFRET

Sont candidats pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* », en titulaires :

- Henri DE LA BROSSE
- Martine VESSIERE

Sont candidats pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* », en suppléants :

- Josy PONS
- Jean-Baptiste BART

Je suppose que vous souhaitez le vote à bulletin secret."

M. BART.- "Oui."

M. LEFEVRE.- "Nous procédons donc au vote à bulletin secret.
Merci, Monsieur le Directeur général, de procéder à la distribution des bulletins et au passage de l'urne."
(Une fois les bulletins distribués, l'urne circule devant chaque conseiller.)

M. LEFEVRE.- "Nous appelons les assesseurs, s'il vous plaît."
(Les assesseurs reçoivent la secrétaire de séance.)
(L'urne est vidée, il est procédé au comptage des voix.)

M. LEFEVRE.- "Merci aux assesseurs. Je les invite à reprendre leur place.
Donc, proclamation des résultats. Le dépouillement a donné les résultats suivants :

➤ nombre de votes :	49
➤ nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	49
➤ nombre de bulletins blancs :	0
➤ nombre de bulletins nuls :	0
➤ nombre de suffrages exprimés :	49

Le Conseil municipal :

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules.

Sont candidats pour la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » :

Titulaires :

- Philippe KNUSMANN
- Olivier RIGONI
- Etienne BERANGER
- Sabine LAKE-LOPEZ

Suppléants :

- Nicole BERNADET
- Martial LEBLANC
- Laurent COSSERAT
- Frank DILLY

Sont candidats pour la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » :

Titulaires :

- Laurent PIEUCHOT
- Solène LANOË
- Mathieu MOREL

Suppléants :

- Grégoire SCHENBERG
- Françoise BRIAND
- Patrick AUFFRET

Sont candidats pour la liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » :

Titulaires :

- Henri de la BROSSE
- Martine VESSIERE

Suppléants :

- Josy PONS
- Jean-Baptiste BART

Ont obtenu :

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » : 37 voix.
La liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » : 7 voix.
La liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » : 5 voix.

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » obtient 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants.
La liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » obtient 1 siège titulaire et 1 siège suppléant.
La liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » n'obtient pas de siège de titulaire ni de siège de suppléant.

Sont élus à la Commission de Délégation de Service Public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules, les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

- Philippe KNUSMANN
- Olivier RIGONI
- Etienne BERANGER
- Sabine LAKE-LOPEZ
- Laurent PIEUCHOT

Suppléants :

- Nicole BERNADET
- Martial LEBLANC
- Laurent COSSERAT
- Frank DILLY
- Grégoire SCHENBERG

M. LEFEVRE.- "Bravo aux heureux élus !"

8. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public, secteur « Petite enfance ».

M. LEFEVRE.- "Sont candidats pour la liste « *Ensemble pour Issy* », en titulaires :

- Paule BEN-SADOK
- Marie-Hélène LE BERRE
- Dominique GIACOMETTI
- Nicole BERNADET

Sont candidats pour la liste « *Ensemble pour Issy* », en suppléants :

- Claire SZABO
- Franck DILLY
- Marie ECAROT
- Thibaut ROUSSEL

Sont candidats pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en titulaires :

- Solène LANOË
- Patrick AUFFRET
- Françoise BRIAND

Sont candidats pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en suppléants :

- Colombine BALCAEN
- Laurent PIEUCHOT

Sont candidats pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* », en titulaires :

- Catherine LAPAZ
- Josy PONS

Sont candidats pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* », en suppléants :

- Henri DE LA BROSSE
- Martine VESSIERE

Je suppose que vous souhaitez également un vote à bulletin secret ?"

M. BART.- "Oui."

M. LEFEVRE.- "Nous procédons donc au vote à bulletin secret. Merci au Directeur général et à ses collaborateurs de procéder à la distribution des bulletins et au passage de l'urne."

(Des bulletins sont distribués aux conseillers.)

(Il est procédé au vote, l'urne circulant devant chaque conseiller.)

M. LEFEVRE.- "Merci aux assesseurs de bien vouloir se rapprocher de l'urne."

(Les assesseurs reçoivent la secrétaire de séance, l'urne est vidée, les bulletins sont comptés.)

Bien. Merci aux assesseurs de bien vouloir reprendre leur place. Nous proclamons donc les résultats.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| ➤ nombre de votes : | 49 |
| ➤ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 49 |
| ➤ nombre de bulletins blancs : | 0 |
| ➤ nombre de bulletins nuls : | 0 |
| ➤ nombre de suffrages exprimés : | 49 |

Le Conseil municipal :

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public, secteur « Petite enfance ».

Sont candidats pour la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » :

Titulaires :

- Paule BEN SADOK
- Marie-Hélène LE BERRE
- Dominique GIACOMETTI
- Nicole BERNADET

Suppléants :

- Claire SZABO
- Frank DILLY
- Marie ECAROT
- Thibaut ROUSSEL

Sont candidats pour la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » :

Titulaires :

- Solène LANOË
- Patrick AUFFRET
- Françoise BRIAND

Suppléants :

- Colombine BALCAEN
- Laurent PIEUCHOT

Sont candidats pour la liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » :

Titulaires :

- Catherine LAPAZ
- Josy PONS

Suppléants :

- Henri de LA BROSSE
- Martine VESSIERE

Ont obtenu :

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » : 37 voix.

La liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » : 7 voix.

La liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » : 5 voix.

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » obtient 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants.

La liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » obtient 1 siège titulaire et 1 siège suppléant.

La liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » n'obtient pas de siège de titulaire ni de siège de suppléant.

Sont élus à la Commission de Délégation de Service Public, secteur « Petite enfance », les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

- Paule BEN SADOK
- Marie-Hélène LE BERRE
- Dominique GIACOMETTI
- Nicole BERNADET
- Solène LANOË

Suppléants :

- Claire SZABO
- Frank DILLY
- Marie ECAROT
- Thibaut ROUSSEL
- Colombine BALCAEN

M. LEFEVRE.- "Bravo aux heureux élus !"

M. SCHENBERG.- "Excusez-moi, Monsieur le Président, je crois que vous n'avez pas listé les heureux élus."

M. LEFEVRE.- "Ah, pardon. Veuillez m'excuser.

Donc, pour la Commission de Délégation de Service Public, secteur « *Petite Enfance* », je redonne les noms des heureux élus. Merci pour cette vigilance.

En titulaires :

- Paule BEN-SADOK
- Marie-Hélène LE BERRE
- Dominique GIACOMETTI

- Nicole BERNADET
- Solène LANOË

En suppléants :

- Claire SZABO
- Franck DILLY
- Marie ECAROT
- Thibaut ROUSSEL
- Colombine BALCAEN

M. LEFEVRE.- "Bravo aux heureux élus !"

9. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public, secteur « Sports ».

M. LEFEVRE.- "Sont candidats pour la liste « Ensemble pour Issy », en titulaires :

- Louis DORANGE
- Olivier RIGONI
- Alain LÉVY
- Thibaut ROUSSEL

Sont candidats pour la liste « Ensemble pour Issy », en suppléants :

- Florent TRIDERA
- Arthur KHANDJIAN
- Guillaume LÉVY
- Nicole BERNADET

Sont candidats pour la liste « Issy Écologique et Sociale », en titulaires :

- Mathieu MOREL
- Colombine BALCAEN
- Grégoire SCHENBERG

Sont candidats pour la liste « Issy Écologique et Sociale », en suppléants :

- Patrick AUFFRET
- Françoise BRIAND
- Laurent PIEUCHOT

Sont candidats pour la liste « Vivre Issy Pleinement », en titulaires :

- Jean-Baptiste BART
- Henri DE LA BROSSE

Sont candidats pour la liste « Vivre Issy Pleinement », en suppléants :

- Catherine LAPAZ
- Josy PONS

Je suppose que vous réclamez toujours un vote à bulletin secret ?"

Mme VESSIERE.- "Eh bien, non. Il en reste trois.

J'avais essayé de nous obtenir un poste dans quatre commissions. Donc, le nombre étant dépassé – il n'en reste que trois –, nous allons nous contenter d'un vote à bulletin levé, malgré ma grande tristesse."

M. LEFEVRE.- "À main levée ?"

Mme VESSIERE.- "À main levée ?"

M. LEFEVRE.- "Le groupe « Issy Écologique et Sociale » aussi ? Très bien. Merci.

Donc, nous procédons à un vote à bulletin levé."

(Rires.)

Mme VESSIERE.- "Bravo !"

M. LEFEVRE.- "Vous voyez votre influence, que je peux me permettre de qualifier de « *néfaste* » sur ce point-là."

Mme VESSIERE.- "C'est dommage que je n'en ait pas eu plus."

M. LEFEVRE.- "À main levée, donc."

Donc, sont proposés, à main levée, en titulaires :

- Louis DORANGE
- Olivier RIGONI
- Alain LÉVY
- Thibaut ROUSSEL
- Mathieu MOREL

Sont proposés en suppléants :

- Florent TRIDERA
- Arthur KHANDJIAN
- Guillaume LÉVY
- Nicole BERNADET
- Patrick AUFFRET

Qui est contre ?"

Mme VESSIERE.- "Dans ce système-là, on est obligé de voter contre."

M. LEFEVRE.- "D'accord."

Mme VESSIERE.- "Désolée. Ce n'est pas qu'on vous désapprouve, ceux qui sont à notre gauche."

M. LEFEVRE.- "Dont acte."

Qui s'abstient ?"

Voté à main levée – Adopté à la majorité.

Le Conseil municipal :

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public, secteur « Sports ».

Sont candidats pour la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » :

Titulaires :

- Louis DORANGE
- Olivier RIGONI
- Alain LEVY
- Thibaut ROUSSEL

Suppléants :

- Florent TRIDERA
- Arthur KHANDJIAN
- Guillaume LEVY
- Nicole BERNADET

Sont candidats pour la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » :

Titulaires :

- Mathieu MOREL
- Colombine BALCAEN
- Grégoire SCHENBERG

Suppléants :

- Patrick AUFFRET
- Françoise BRIAND
- Laurent PIEUCHOT

Sont candidats pour la liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » :

Titulaires :

- Jean-Baptiste BART
- Henri de LA BROSSE

Suppléants :

- Catherine LAPAZ
- Josy PONS

Ont obtenu :

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » : 37 voix.

La liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » : 7 voix.

La liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » : 5 voix.

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » obtient 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants.

La liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » obtient 1 siège titulaire et 1 siège suppléant.

La liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » n'obtient pas de siège de titulaire ni de siège de suppléant.

Sont élus à la Commission de Délégation de Service Public, secteur « Sports », les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

- Louis DORANGE
- Olivier RIGONI
- Alain LEVY
- Thibaut ROUSSEL
- Mathieu MOREL

Suppléants :

- Florent TRIDERA
- Arthur KHANDJIAN
- Guillaume LEVY
- Nicole BERNADET
- Patrick AUFFRET

M. LEFEVRE.- "Approuvé. Bravo aux heureux élus !"

10. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public pour la restauration scolaire.

M. LEFEVRE.- "Sont candidats pour la liste « Ensemble pour Issy », en titulaires :

- Tiphaine BONNIER
- Laurent COSSERAT
- Thibaut ROUSSEL
- Dominique GIACOMETTI

Sont candidats pour la liste « Ensemble pour Issy », en suppléants :

- Paule BEN-SADOK
- Martial LEBLANC
- Corinne LEGRAND
- Nicole BERNADET

Sont candidats pour la liste « Issy Écologique et Sociale », en titulaires :

- Françoise BRIAND
- Laurent PIEUCHOT
- Solène LANOË

Sont candidats pour la liste « Issy Écologique et Sociale », en suppléants :

- Colombine BALCAEN
- Mathieu MOREL

Sont candidats pour la liste « Vivre Issy Pleinement », en titulaires :

- Martine VESSIERE
- Catherine LAPAZ

Sont candidats pour la liste « Vivre Issy Pleinement », en suppléants :

- Jean-Baptiste BART
- Henri DE LA BROSSE

Comment souhaitez-vous procéder ?"

M. BART.- "À main levée."

M. LEFEVRE.- "À main levée. Très bien.

Donc, nous proposons à main levée la liste suivante."

En titulaires :

- Tiphaine BONNIER
- Laurent COSSERAT
- Thibaut ROUSSEL
- Dominique GIACOMETTI
- Françoise BRIAND

En suppléants :

- Paule BEN-SADOK
- Martial LEBLANC
- Corinne LEGRAND
- Nicole BERNADET
- Colombine BALCAEN

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à main levée.

Adopté. Merci de votre confiance et bravo aux heureux élus !"

Le Conseil municipal :

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public pour la restauration scolaire.

Sont candidats pour la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » :

Titulaires :

- Tiphaine BONNIER
- Laurent COSSERAT
- Thibaut ROUSSEL
- Dominique GIACOMETTI

Suppléants :

- Paule BEN SADOK
- Martial LEBLANC
- Corinne LEGRAND
- Nicole BERNADET

Sont candidats pour la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » :

Titulaires :

- Françoise BRIAND
- Laurent PIEUCHOT
- Solène LANOË

Suppléants :

- Colombine BALCAEN
- Mathieu MOREL

Sont candidats pour la liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » :

Titulaires :

- Martine VESSIERE
- Catherine LAPAZ

Suppléants :

- Jean-Baptiste BART
- Henri de LA BROSSE

Ont obtenu :

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » : 37 voix.

La liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » : 7 voix.

La liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » : 5 voix.

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » obtient 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants.

La liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » obtient 1 siège titulaire et 1 siège suppléant.

La liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » n'obtient pas de siège de titulaire ni de siège de suppléant.

Sont élus à la Commission de Délégation de Service Public pour la restauration scolaire, les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

- Tiphaine BONNIER
- Laurent COSSERAT
- Thibaut ROUSSEL
- Dominique GIACOMETTI
- Françoise BRIAND

Suppléants :

- Paule BEN SADOK
- Martial LEBLANC
- Corinne LEGRAND
- Nicole BERNADET
- Colombine BALCAEN

11. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy « Charles Aznavour ».

"Sont candidats pour la liste « *Ensemble pour Issy* », en titulaires :

- Fanny VERGNON
- Édith LETOURNEL
- Claire SZABO
- Caroline MILLAN

Sont candidats pour la liste « *Ensemble pour Issy* », en suppléants :

- Marie-Hélène LE BERRE
- Marie ECAROT
- Alain LÉVY
- Sabine LAKE-LOPEZ

Sont candidats pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en titulaires :

- Laurent PIEUCHOT
- Colombine BALCAEN
- Patrick AUFFRET

Sont candidats pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en suppléants :

- Solène LANOË
- Mathieu MOREL
- Françoise BRIAND

Sont candidats pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* », en titulaires :

- Josy PONS
- Jean-Baptiste BART

Sont candidats pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* », en suppléants :

- Martine VESSIERE
- Catherine LAPAZ

À main levée, toujours ?"

M. BART.- "Oui."

M. LEFEVRE.- "Donc, nous proposons la liste suivante."

En titulaires :

- Fanny VERGNON
- Édith LETOURNEL
- Claire SZABO
- Caroline MILLAN
- Laurent PIEUCHOT

En suppléants :

- Marie-Hélène LE BERRE
- Marie ECAROT
- Alain LÉVY
- Sabine LAKE-LOPEZ
- Solène LANOË

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

Le Conseil municipal :

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy « Charles Aznavour ».

Sont candidats pour la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » :

Titulaires :

- Fanny VERGNON
- Edith LETOURNEL
- Claire SZABO
- Caroline MILLAN

Suppléants :

- Marie-Hélène LE BERRE
- Marie ECAROT
- Alain LEVY
- Sabine LAKE-LOPEZ

Sont candidats pour la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » :

Titulaires :

- Laurent PIEUCHOT
- Colombine BALCAEN
- Patrick AUFFRET

Suppléants :

- Solène LANOË
- Mathieu MOREL
- Françoise BRIAND

Sont candidats pour la liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » :

Titulaires :

- Josy PONS
- Jean-Baptiste BART

Suppléants :

- Martine VESSIERE
- Catherine LAPAZ

Ont obtenu :

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » : 37 voix.
 La liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » : 7 voix.
 La liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » : 5 voix.

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » obtient 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants.

La liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » obtient 1 siège titulaire et 1 siège suppléant.

La liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » n'obtient pas de siège de titulaire ni de siège de suppléant.

Sont élus à la Commission de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy « Charles Aznavour », les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

- Fanny VERGNON
- Edith LETOURNEL
- Claire SZABO
- Caroline MILLAN
- Laurent PIEUCHOT

Suppléants :

- Marie-Hélène LE BERRE
- Marie ECAROT
- Alain LEVY
- Sabine LAKE-LOPEZ
- Solène LANOË

M. LEFEVRE.- "Adopté. Bravo aux heureux élus !

Nous passons à la quatrième partie de ce Conseil municipal : représentation dans les syndicats."

12. Election des représentants du Conseil municipal au sein des Syndicats intercommunaux.

M. LEFEVRE.- "Il convient de désigner les nouveaux délégués au sein des Syndicats intercommunaux.

Conformément à l'article L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales, « les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L. 2122-7.

Par dérogation [...], le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués. »

Êtes-vous favorable pour procéder à main levée ? J'en conclus que oui. Merci.

L'article L. 2122-7 du CGCT précise que « le scrutin est à majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Lesquels acceptent leurs fonctions.

M. LEFEVRE.- "Adopté. Bravo aux heureux élus !"

13. Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Société d'Economie Mixte ISSY MEDIA.

M. LEFEVRE.- " Nous passons maintenant à la cinquième partie de ce Conseil : représentation dans les sociétés publiques locales.

Il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants dans les conseils et assemblées des sociétés publiques locales.

En préambule, je rappelle les précisions du Conseil d'État. Je les ai rappelées en introduction, tout à l'heure, mais je le redis.

« Les modalités de désignation des représentants des conseils municipaux au sein d'organes d'administration et de gestion des SEM locales, qui sont des sociétés anonymes, ne se rattachent pas à l'expression du suffrage et ne sont relatives ni à la vie politique ni à la vie démocratique.

Dès lors, le moyen tiré de la méconnaissance des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions et de participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la nation est inopérant. »

En application de l'article L. 1524-5 du CGCT, *« toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée »*. Cette représentation s'opère *« dans une proportion au plus égale à celle du capital détenu par l'ensemble des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires par rapport au capital de la société [...] »*.

Par ailleurs, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, *« le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. [...] »*.

De plus, *« si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la maire »*.

Voilà qui est rappelé.

Êtes-vous favorables pour procéder à cette désignation à main levée ?"

M. BART.- "Nous avons une remarque. Monsieur le Président, notre intervention sur cette délibération concernant la SEM ISSY MEDIA vaut également pour les délibérations suivantes concernant SOHP, la SEMOP, la SPL Seine Ouest Aménagement, le CLAVIM et Issy Tourisme Internationale.

Nous avons besoin de clarifications sur les conditions du vote.

Nous demandons un scrutin de liste avec proportionnelle au plus fort reste.

S'il s'agit bien d'un scrutin de liste où les attributions sont faites à la proportionnelle au plus fort reste, nous n'avons pas de problème. Toute autre forme de scrutin de liste où, par exemple, la liste qui l'emporte gagne tous les sièges ne nous paraît pas démocratique.

Nous rappelons une nouvelle fois que refuser toute présence de l'opposition au sein de la SEM ISSY MEDIA ou des autres sociétés évoquées plus haut revient à refuser le regard démocratique sur le fonctionnement de sociétés qui jouent un rôle majeur dans la vie quotidienne de nombreux Isséens.

En juin 2025, vous aviez pris l'engagement auprès de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France de démocratiser le fonctionnement de ces satellites. Nous espérons que vous ne renoncerez pas à cet engagement moins d'un an plus tard."

M. LEFEVRE.- "Eh bien, malheureusement, la réponse ne peut pas être positive, parce que les textes ne le prévoient pas, Monsieur BART."

Mme VESSIERE.- "Mais, si vous nous demandez si on accepte de voter à main levée et qu'on ne sait pas à quoi on est exposé, c'est compliqué de s'exprimer."

M. LEFEVRE.- "Si c'est ça, le sujet, on peut passer en vote à bulletin secret."

M. BART.- "On vote comment ? On vote nom par nom de chaque membre ? C'est une liste ? C'est comment ? Vous allez présenter une liste et on vote pour la liste ? Parce que, si c'est une liste, si c'est un scrutin de liste, la liste qui arrive en tête ne peut pas avoir tous les sièges. Ça, ça n'existe pas comme liste de scrutin. Donc, on vote nom par nom."

M. LEFEVRE.- "Mais c'est précisé, Monsieur BART, dans le mode de scrutin : c'est un scrutin de liste uninominal à la majorité absolue."

Mme VESSIERE.- "Oui, mais, à la sortie, on l'analyse comment ?"

M. LEFEVRE.- "On l'applique."

Mme VESSIERE.- "Non, mais je suis d'accord, on l'applique, mais, quand on compte le nombre de voix, qu'est-ce qu'on applique derrière ? Une proportionnelle au plus fort reste ? Je ne sais pas. C'est la question, en fait."

M. LEFEVRE.- "C'est à la majorité, donc la proportionnelle au plus fort reste ne s'applique pas."

Mme VESSIERE.- "Ce n'est qu'à la majorité ?"

M. LEFEVRE.- "À la majorité, Madame VESSIERE. C'est à la majorité."

Mme VESSIERE.- "Ce n'est qu'à la majorité. Non, mais, voilà, c'est ce que je voulais vous entendre dire. Ce n'est qu'à la majorité."

M. LEFEVRE.- "C'est à la majorité absolue. Absolument. C'est ce que prévoient les textes. Donc, vous voulez procéder à bulletin secret, du coup ?"

M. BART.- "On va voter à main levée."

M. LEFEVRE.- "À main levée. OK. Merci."

Mme VESSIERE.- "Ça veut dire que toute candidature qui n'est pas celle de la liste de la majorité n'a aucune utilité, en fait."

M. LEFEVRE.- "Vous l'avez compris, Madame VESSIERE."

Mme VESSIERE.- "Et encore mieux en le disant."

M. LEFEVRE.- "Voilà. C'est le Conseil d'État."

M. BART.- "C'est vraiment regrettable. Vous aviez pris l'engagement devant la Chambre Régionale des Comptes de démocratiser les satellites..."

M. LEFEVRE.- "Non, non."

M. BART.- "... et vous ne le faites pas."

Mme VESSIERE.- "C'est au bon loisir des communes, cette histoire. Effectivement, il y a toute liberté de faire ce qu'on veut. Donc, en fait, vous prenez la liberté de faire comme vous le souhaitez, et sans accorder une part de démocratie dans ces sociétés. Mais c'est votre choix. Vous n'avez pas l'obligation de faire ce choix-là, en fait."

M. LEFEVRE.- "Madame VESSIERE, c'est un arrêt du Conseil d'État, on applique les textes. Donc, on procède à main levée."

Mme VESSIERE.- "Le Conseil d'État ne précise pas que c'est un texte unique. C'est faux."

M. LEFEVRE.- "Madame VESSIERE, on va arrêter là le débat là-dessus."

Donc, on vote à main levée.

On vous soumet donc les candidats pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Caroline MILLAN
- Philippe KNUSMANN
- Fanny VERGNON
- Constance BENSUSSAN
- Fabrice METAYER
- Édith LETOURNEL
- Martial LEBLANC

Et, pour siéger à l'assemblée générale :

- Caroline MILLAN

Sont candidats pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » pour siéger au conseil d'administration :

- Colombine BALCAEN
- Mathieu MOREL

Et, pour siéger à l'assemblée générale :

- Colombine BALCAEN

Est candidate pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* » pour siéger au conseil d'administration :

- Martine VESSIERE

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Donc, nous soumettons au vote à main levée, pour le Conseil d'administration, la liste suivante :

- Caroline MILLAN
- Philippe KNUSMANN
- Fanny VERGNON
- Constance BENSUSSAN
- Fabrice METAYER
- Édith LETOURNEL
- Martial LEBLANC

Et pour l'assemblée générale :

- Caroline MILLAN.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

Le Conseil municipal :

DECIDE de procéder à ces désignations à main levée, au scrutin de liste uninominal à la majorité absolue.

Adopté à l'unanimité.

Sont candidats pour la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » :

- | | |
|---|-----------------------|
| Pour siéger au Conseil d'administration : | - Caroline MILLAN |
| | - Philippe KNUSMANN |
| | - Fanny VERGNON |
| | - Constance BENSUSSAN |
| | - Fabrice METAYER |
| | - Edith LETOURNEL |
| | - Martial LEBLANC |

Pour siéger à l'Assemblée générale : - Caroline MILLAN

Sont candidats pour la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » :

- | | |
|---|---------------------|
| Pour siéger au Conseil d'administration : | - Colombine BALCAEN |
| | - Mathieu MOREL |

Pour siéger à l'Assemblée générale :	- Colombine BALCAEN
--------------------------------------	---------------------

Est candidate pour la liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » :

Pour siéger au Conseil d'administration : - Martine VESSIERE

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 30 voix Pour.

Ont voté contre : 9 : Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Grégoire SCHENBERG, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Caroline MILLAN, Philippe KNUSMANN, Fanny VERGNON, Constance BENSUSSAN, Fabrice METAYER, Edith LETOURNEL, Martial LEBLANC, Colombine BALCAEN, Mathieu MOREL, Martine VESSIERE.

DÉSIGNE Caroline MILLAN pour siéger aux Assemblées générales de la Société d'Economie Mixte ISSY MEDIA, laquelle ici présente accepte les fonctions.

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte ISSY MEDIA :

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE	Représentants
Conseil d'Administration SEM ISSY MEDIA 7 sièges	- Caroline MILLAN - Philippe KNUSMANN - Fanny VERGNON - Constance BENSUSSAN - Fabrice METAYER - Edith LETOURNEL - Martial LEBLANC

Lesquels ici présents acceptent les fonctions.

AUTORISE les élus concernés à exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte ISSY MEDIA.

M. LEFEVRE.- "Adopté. Félicitations aux heureux élus. !"

M. MOREL.- "Est-ce qu'on pourrait simplement avoir la jurisprudence du Conseil d'État concernant les modalités de vote, s'il vous plaît ?"

M. LEFEVRE.- "On vous transmettra les textes qui régissent l'approche que nous avons retenue."

M. MOREL.- "Merci."

14. Désignation des représentants de la ville au Conseil de surveillance et à l'Assemblée générale de la Société d'Economie Mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine.

M. LEFEVRE.- "Scrutin de liste uninominal à la majorité absolue. Là aussi, souhaitez-vous procéder à bulletin secret ou à main levée ?"

M. BART.- "À main levée."

M. LEFEVRE.- "À main levée. Merci."

Sont candidats pour la liste « Ensemble pour Issy » pour le Conseil de surveillance :

- André SANTINI
- Tiphaine BONNIER
- Philippe KNUSMANN
- Ludovic GUILCHER
- Édith LETOURNEL
- Fanny VERGNON

Est candidat pour la liste « Ensemble pour Issy » pour l'Assemblée générale :

- André SANTINI

Sont candidats pour la liste « Issy Écologique et Sociale » pour le Conseil de surveillance :

- Mathieu MOREL
- Solène LANOË

Est candidat pour la liste « Issy Écologique et Sociale » pour l'Assemblée générale :

- Mathieu MOREL

Est candidate pour la liste « Vivre Issy Pleinement » pour le Conseil de surveillance :

- Catherine LAPAZ

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Pour rappel, les conseillers candidats ne prennent pas part au débat ni au vote. Donc, soyez vigilants. Nous procédons donc à main levée et les élus candidats ne lèvent pas la main, s'il vous plaît, puisqu'ils ne doivent pas prendre part au vote.

Nous soumettons donc la liste suivante pour le Conseil de surveillance :

- André SANTINI
- Tiphaine BONNIER
- Philippe KNUSMANN
- Ludovic GUILCHER
- Édith LETOURNEL
- Fanny VERGNON

Ils s'abstiennent donc de voter.

Et pour l'Assemblée générale :

- André SANTINI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? OK.

Et, donc, qui est pour ?

Vous allez lever la main pour bien identifier les élus candidats qui ne lèvent pas la main."

Voté à main levée.

Le Conseil municipal :

DECIDE de procéder à ces désignations à main levée, au scrutin de liste uninominal à la majorité absolue.

Adopté à l'unanimité.

Sont candidats pour la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » :

- | | |
|--|--------------------|
| Pour siéger au Conseil de surveillance : | - André SANTINI |
| | - Tiphaine BONNIER |
| | - Philippe KUSMANN |
| | - Ludovic GUILCHER |
| | - Edith LETOURNEL |
| | - Fanny VERGNON |

Pour siéger à l'Assemblée générale : - André SANTINI

Sont candidats pour la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » :

- | | |
|--|-----------------|
| Pour siéger au Conseil de surveillance : | - Mathieu MOREL |
| | - Solène LANOË |

Pour siéger à l'Assemblée générale : - Mathieu MOREL

Est candidate pour la liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » :

Pour siéger au Conseil de surveillance : - Catherine LAPAZ

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 31 voix Pour.

Ont voté contre : 9 : Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROUSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : André SANTINI, Tiphaine BONNIER, Philippe KNUSMANN, Ludovic GUILCHER, Edith LETOURNEL, Fanny VERGNON, Mathieu MOREL, Solène LANOË, Catherine LAPAZ.

DÉSIGNE André SANTINI pour siéger aux Assemblées générales de la Société d'Economie Mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine, lequel accepte les fonctions.

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil de surveillance de la de la Société d'Economie Mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine :

SEM SOHP	Représentants
Conseil de surveillance 6 sièges	- André SANTINI - Tiphaine BONNIER - Philippe KUSMANN - Ludovic GUILCHER - Edith LETOURNEL - Fanny VERGNON

Lesquels acceptent leurs fonctions.

M. LEFEVRE.- "Merci. Adopté. Bravo aux heureux élus !"

15. Désignation des représentants de la ville au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP).

M. LEFEVRE.- "Scrutin de liste uninominal à la majorité absolue.
Là aussi, à main levée ?"

M. BART.- "Oui."

M. LEFEVRE.- "À main levée. Merci.

Sont candidats pour la liste « Ensemble pour Issy » pour le Conseil d'administration :

- André SANTINI
- Jean-Luc ROSET
- Thierry LEFEVRE
- Nicole BERNADET
- Philippe KNUSMANN
- David DAOULAS
- Louis DORANGE
- Fanny VERGNON
- Caroline MILLAN
- Alain LÉVY

Est candidat pour la liste « Ensemble pour Issy » pour l'Assemblée générale :

- Jean-Luc ROSET

Sont candidats pour la liste « Issy Écologique et Sociale » pour le Conseil d'administration :

- Mathieu MOREL

Colombine BALCAEN.

➤

Est candidat pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » pour l'Assemblée générale :

➤ Mathieu MOREL.

Est candidat pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* » pour le Conseil d'administration :

➤ Jean-Baptiste BART.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous procédons de la même façon, en rappelant que les élus candidats ne lèvent pas la main – ils ne participent pas au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Merci de lever la main pour les non-candidats."

Voté à main levée.

Le Conseil municipal :

DECIDE de procéder à ces désignations à main levée, au scrutin de liste uninominal à la majorité absolue.

Adopté à l'unanimité.

Sont candidats pour la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » :

Pour siéger au Conseil d'administration :

- André SANTINI
- Jean-Luc ROSET
- Thierry LEFEVRE
- Nicole BERNADET
- Philippe KNUSMANN
- David DAOULAS
- Louis DORANGE
- Fanny VERGNON
- Caroline MILLAN
- Alain LEVY

Pour siéger à l'Assemblée générale : - Jean-Luc ROSET

Sont candidats pour la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » :

Pour siéger au Conseil d'administration :

- Mathieu MOREL
- Colombine BALCAEN

Pour siéger à l'Assemblée générale : - Mathieu MOREL

Est candidate pour la liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » :

Pour siéger au Conseil d'administration : - Jean-Baptiste BART

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 27 voix Pour.

Contre : 9 : Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Grégoire SCHENBERG, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : André SANTINI, Jean-Luc ROSET, Thierry LEFEVRE, Nicole BERNADET, Philippe KNUSMANN, David DAOULAS, Louis DORANGE, Fanny VERGNON, Caroline MILLAN, Alain LEVY, Mathieu MOREL, Colombine BALCAEN, Jean-Baptiste BART.

DÉSIGNE Jean-Luc ROSET pour siéger aux Assemblées générales de la Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP), lequel ici présent accepte les fonctions.

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) :

SEMOP	Représentants
Conseil d'Administration 10 sièges	- André SANTINI - Jean-Luc ROSET - Thierry LEFEVRE - Nicole BERNADET - Philippe KNUSMANN - David DAOULAS - Louis DORANGE - Fanny VERGNON - Caroline MILLAN - Alain LEVY

Lesquels acceptent leurs fonctions

M. LEFEVRE.- "Merci et bravo aux heureux élus !

Donc, sont élus, on le rappelle, pour le Conseil d'administration :

- André SANTINI
- Jean-Luc ROSET
- Thierry LEFEVRE
- Nicole BERNADET
- Philippe KNUSMANN
- David DAOULAS
- Louis DORANGE
- Fanny VERGNON
- Caroline MILLAN
- Alain LÉVY

Et pour l'Assemblée générale :

- Jean-Luc ROSET."

16. Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (SPL SOA).

M. LEFEVRE.- "Scrutin de liste uninominal à majorité absolue. Toujours à main levée ?"

M. BART.- "Oui."

M. LEFEVRE.- "Merci.

Sont candidats pour la liste « *Ensemble pour Issy* » pour le Conseil d'administration :

- André SANTINI
- Philippe KNUSMANN
- Tiphaine BONNIER
- David DAOULAS
- Édith LETOURNEL
- Thierry LEFEVRE
- Ludovic GUILCHER
- Fabienne LIADZÉ
- Étienne BÉRANGER
- Fanny VERGNON

Est candidat pour la liste « *Ensemble pour Issy* » pour l'Assemblée générale :

- André SANTINI.

Sont candidats pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » pour le Conseil d'administration :

- Mathieu MOREL
- Colombine BALCAEN.

Est candidat pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » pour l'Assemblée générale :

➤ Mathieu MOREL.

Est candidat pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* » pour le Conseil d'administration :

➤ Henri DE LA BROSSE.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Pour rappel, les candidats ne prennent part ni au vote ni au débat.

Donc, nous procédons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Les candidats s'abstiennent."

Voté à main levée.

Le Conseil municipal :

DECIDE de procéder à ces désignations à main levée, au scrutin de liste uninominal à la majorité absolue.

Adopté à l'unanimité.

Sont candidats pour la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » :

Pour siéger au Conseil d'administration :
- André SANTINI
- Philippe KNUSMANN
- Tiphaine BONNIER
- David DAOULAS
- Edith LETOURNEL
- Thierry LEFEVRE
- Ludovic GUILCHER
- Fabienne LIADZE
- Etienne BERANGER
- Fanny VERGNON

Pour siéger à l'Assemblée générale : - André SANTINI

Sont candidats pour la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » :

Pour siéger au Conseil d'administration :
- Mathieu MOREL
- Colombine BALCAEN

Pour siéger à l'Assemblée générale : - Mathieu MOREL

Est candidate pour la liste « VIVRE ISSY PLEINEMENT » :

Pour siéger au Conseil d'administration : - Henri DE LA BROSSE

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 27 voix Pour.

Contre : 9: Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Grégoire SCHENBERG, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : André SANTINI, Philippe KNUSMANN, Tiphaine BONNIER, David DAOULAS, Edith LETOURNEL, Thierry LEFEVRE, Ludovic GUILCHER, Fabienne LIADZE, Etienne BERANGER, Fanny VERGNON, Mathieu MOREL, Colombine BALCAEN, Henri DE LA BROSSE.

DÉSIGNE André SANTINI pour siéger aux Assemblées générales de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement, lequel accepte les fonctions.

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil d'administration de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement :

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE	Représentants
Conseil d'Administration SPL Seine Ouest Aménagement 10 sièges	- André SANTINI - Philippe KNUSMANN - Tiphaine BONNIER - David DAOULAS - Edith LETOURNEL - Thierry LEFEVRE - Ludovic GUILCHER - Fabienne LIADZE - Etienne BERANGER - Fanny VERGNON

Lesquels ici présents acceptent les fonctions.

M. LEFEVRE.- Bravo aux heureux élus !"

17. Désignation du représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la Société Anonyme de Coordination Horizon Habitat.

M. LEFEVRE.- "La Société Horizon Habitat est fixée par la loi ELAN ; société qui regroupe les deux offices de Versailles et le nôtre.
N'est-ce pas, Monsieur KNUSMANN ?

Donc, premier point concernant la participation de la Ville.
Il est proposé de renouveler la participation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux au Conseil d'administration de la Société Anonyme de Coordination Horizon Habitat.

Vote du Conseil municipal à la majorité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté.

Nous devons procéder à la désignation du représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de ladite Société Anonyme de Coordination Horizon Habitat.

Est candidat pour la liste « *Ensemble pour Issy* » pour le Conseil d'administration :

- Philippe KNUSMANN.

Est candidat pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » pour le Conseil d'administration :

- Mathieu MOREL.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Dans ce cas, nous proposons :

- Philippe KNUSMANN.

Nous soumettons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Monsieur KNUSMANN s'abstient de participer au vote."

Voté à main levée.

Le Conseil municipal :

DECIDE de confirmer la volonté de la Ville d'Issy-les-Moulineaux de l'EPT Grand Paris Seine Ouest de maintenir sa participation au Conseil d'administration de la Société Anonyme de Coordination Horizon Habitat.

DECIDE de procéder à cette désignation à main levée, au scrutin de liste uninominal à la majorité absolue.

Adopté à l'unanimité.

Est candidat pour siéger au Conseil d'administration, pour la liste « ENSEMBLE POUR ISSY » : Philippe KNUSMANN.

Est candidat pour siéger au Conseil d'administration, pour la liste « ISSY ECOLOGIQUE ET SOCIALE » : Mathieu MOREL.

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 36 voix Pour.

Ont voté contre : 11 : Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Philippe KNUSMANN et Mathieu MOREL.

DECIDE de désigner, en qualité de représentant de la collectivité au sein du Conseil d'administration de la SAC Horizon Habitat : Philippe KNUSMANN, pour la durée du mandat prévue par les statuts de la société ; lequel ici présent accepte les fonctions.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier celle-ci à la SAC Horizon Habitat

M. LEFEVRE.- "Donc, nous félicitons Philippe KNUSMANN pour sa brillante élection. Sixième partie : diverses représentations."

18. Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des associations.

M. LEFEVRE.- "Scrutin uninominal à la majorité absolue.

Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Est-ce que vous êtes favorables à la main levée ou au scrutin secret ?

Main levée ? Merci.

Donc, Monsieur le Directeur général, est-ce qu'on procède association par association ou vote groupé ?

Donc, on va procéder association par association, si vous en convenez.

Association foyer des jeunes travailleurs « *Les Jeunes de la Plaine* ».

Liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Florent TRIDERA.

Liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Patrick AUFFRET.

Il n'y a pas eu de candidat pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* ».

Donc, on vous soumet la candidature de Florent TRIDERA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Monsieur TRIDERA ne participe pas au vote."

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Pour l'association Seine Ouest Insertion, deux représentants du Conseil municipal.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Florent TRIDERA
- Sabine LAKE-LOPEZ.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Solène LANOË.

Nous soumettons au vote Florent TRIDERA et Sabine LAKE-LOPEZ.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté.

Et on a noté que Florent TRIDERA et Sabine LAKE-LOPEZ n'ont pas participé au vote.

Association « *Résidence des Jeunes* » : un représentant.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Sabine LAKE-LOPEZ.

Les deux listes d'opposition n'ont pas présenté de candidat.

Donc, nous soumettons Sabine LAKE-LOPEZ au vote du Conseil.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté.

L'ensemble de l'opposition a voté contre.

Le reste du Conseil a voté pour, à l'exception de Sabine LAKE-LOPEZ, qui n'a pas participé au vote.

Et nous félicitons Sabine LAKE-LOPEZ pour sa brillante élection.

« *Issy Solidaires* » : trois représentants du Conseil municipal.

Nous proposons pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Ludovic GUILCHER
- Dominique GIACOMETTI
- Sabine LAKE-LOPEZ

La liste « *Issy Écologique et Sociale* » propose :

- Laurent PIEUCHOT

C'est un vote à main levée. Nous vous soumettons donc :

- Ludovic GUILCHER
- Dominique GIACOMETTI
- Sabine LAKE-LOPEZ

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté. Approuvé.

Donc, nous félicitons Ludovic GUILCHER, Dominique GIACOMETTI et Sabine LAKE-LOPEZ pour leur brillante élection et nous avons bien noté qu'ils n'avaient pas participé au vote.

Association des Villes pour le Vote Électronique (AVVE) : un représentant titulaire et un suppléant.

En titulaire, la liste « *Ensemble pour Issy* » propose :

- Étienne BÉRANGER.

En suppléant, la liste « *Ensemble pour Issy* » propose :

- Arthur KHANDJIAN.

En titulaire, la liste « *Issy Écologique et Sociale* » propose :

- Laurent PIEUCHOT.

En suppléant, la liste « *Issy Écologique et Sociale* » propose :

- Solène LANOË.

Nous soumettons au vote Étienne BÉRANGER en titulaire et Arthur KHANDJIAN en suppléant

Qui est contre ? Donc, uniquement la liste de gauche. OK.

Qui s'abstient ? La liste « *VIP* » – si vous me permettez cet acronyme.

Donc, qui est pour ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté avec un vote qui leur permet d'être élus.

Étienne BÉRANGER et Arthur KHANDJIAN, bravo pour cette brillante élection.

Comité des Œuvres Sociales (COS) : trois représentants au Conseil de surveillance.

La liste « *Ensemble pour Issy* » :

- André SANTINI
- Fabienne LIADZÉ
- Édith LETOURNEL

La liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Patrick AUFFRET

Il n'y a pas de candidat pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* ».

Donc, nous soumettons à vos suffrages la liste suivante :

- André SANTINI
- Fabienne LIADZÉ
- Édith LETOURNEL

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté.

Nous avons bien noté qu'André SANTINI, Fabienne LIADZÉ et Édith LETOURNEL n'ont pas participé au vote. MJC Espace Icare.

Sont candidats pour la liste « *Ensemble pour Issy* » pour le Conseil d'administration :

- Thierry LEFEVRE
- Alain LÉVY

Sont candidats pour la liste « *Ensemble pour Issy* » pour les représentants à la commission paritaire :

- Thierry LEFEVRE
- Alain LÉVY
- Marie-Hélène LE BERRE
- Corinne LEGRAND

Est candidat pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » pour le Conseil d'administration :

- Laurent PIEUCHOT

Est candidat pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » pour la commission paritaire :

- Laurent PIEUCHOT

Il n'y a pas eu de candidat proposé pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* ».

Nous soumettons donc à vos suffrages Thierry LEFEVRE et Alain LÉVY pour le Conseil d'administration et Thierry LEFEVRE, Alain LÉVY, Marie-Hélène LE BERRE et Corinne LEGRAND pour la commission paritaire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté.

En notant que Thierry LEFEVRE, Alain LÉVY, Marie-Hélène LE BERRE et Corinne LEGRAND n'ont pas participé au vote, on les félicite pour leur élection.

Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine.

Candidat de la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Alain LÉVY.

Candidate de la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Colombine BALCAEN.
-

Nous soumettons le nom d'Alain LÉVY.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté.

On a bien noté la non-participation d'Alain LÉVY au vote et on le félicite vivement pour cette très brillante élection.

Association Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM) : six représentants.

La liste « *Ensemble pour Issy* » propose :

- Alain LÉVY
- Thierry LEFEVRE
- Nathalie PITROU
- Fabienne LIADZÉ
- Ludovic GUILCHER
- Claire GUICHARD

La liste « *Issy Écologique et Sociale* » propose :

- Laurent PIEUCHOT

La liste « *Vivre Issy Pleinement* » propose :

- Martine VESSIERE

Nous soumettons à vos suffrages la liste :

- Alain LÉVY
- Thierry LEFEVRE
- Nathalie PITROU
- Fabienne LIADZÉ
- Ludovic GUILCHER
- Claire GUICHARD

Qui est contre ?"

M. DE LA BROSSE.- "Monsieur le Président ?"

M. LEFEVRE.- "Monsieur DE LA BROSSE ?"

M. DE LA BROSSE.- "Je voudrais juste intervenir sur cette commission très importante : le CLAVIM.

Le 11 juin 2025, la Chambre Régionale des Comptes écrit à Monsieur André SANTINI, et fait remarquer qu'il n'est pas normal que l'opposition ne soit représentée dans aucune de ces associations.

Il aurait été sympathique, utile, d'accorder une place ou deux à chaque partie de l'opposition. On a six places à accorder, vous auriez pu proposer des listes mixtes, proposer, dans cette commission, quatre noms de la liste « *Ensemble pour Issy* », un représentant pour la gauche et un représentant pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* ». Je regrette que vous soyez restés sur des listes de partis. Merci."

M. LEFEVRE.- "Votre propos rejoint le propos initial de Martine VESSIERE.

Vous rapportez des propos de la CRC qui ne sont pas les siens. On vous les communiquera.

Enfin, c'est public, donc vous y avez eu accès. Et vous extrapolez les propos de la Chambre Régionale des Comptes, qui n'a pas dit ce que vous lui faites dire."

Mme VESSIERE.- "Mais on l'a sous les yeux."

M. LEFEVRE.- "Eh bien, vous pouvez m'apporter le passage.

Je ne vois pas qu'il y ait un passage qui soit celui – puisque ce sera acté dans les minutes du PV – que vient de nous indiquer Monsieur DE LA BROSSE.

Donc, nous soumettons à vos suffrages.

Qui est contre la liste qu'on vous a soumise ?

Donc :

- Alain LÉVY
- Thierry LEFEVRE
- Nathalie PITROU
- Fabienne LIADZÉ
- Ludovic GUILCHER
- Claire GUICHARD

Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté, avec la non-participation au vote des candidats qu'on vient de citer.
Et bravo pour leur brillante élection !

On passe à Grand Paris Seine Ouest Énergie, Agence Locale de l'Énergie.

Un représentant titulaire et un représentant suppléant.

La liste « *Ensemble pour Issy* » propose en titulaire :

- Tiphaine BONNIER.

La liste « *Ensemble pour Issy* » propose en suppléant :

- Étienne BÉRANGER.

La liste « *Issy Écologique et Sociale* » propose en titulaire :

- Colombine BALCAEN.

La liste « *Issy Écologique et Sociale* » propose en suppléant :

- Grégoire SCHENBERG.

Nous procédons à main levée.

Donc, on vous propose Tiphaine BONNIER en titulaire et Étienne BÉRANGER en suppléant.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté. Tiphaine BONNIER et Étienne BÉRANGER n'ont pas participé au vote.

Bravo à eux pour cette brillante élection !

Issy Tourisme Internationale.

Sont proposés par la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Caroline MILLAN
- Jean-Luc ROSET
- Ludovic GUILCHER
- Fabienne LIADZÉ
- Marie ECAROT
- Alain LÉVY.

Est proposé par la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Mathieu MOREL.

Est proposée par la liste « *Vivre Issy Pleinement* » :

- Josy PONS.

Nous votons à main levée.

Donc, nous vous proposons la liste suivante :

- Caroline MILLAN
- Jean-Luc ROSET
- Ludovic GUILCHER
- Fabienne LIADZÉ
- Marie ECAROT
- Alain LÉVY.
-

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté avec la non-participation au vote des intéressés.

Issy Seniors : quatre représentants.

La liste « *Ensemble pour Issy* » propose :

- Ludovic GUILCHER
- Louis DORANGE
- Dominique GIACOMETTI
- Jean-Luc ROSET.

La liste « *Issy Écologique et Sociale* » propose :

- Patrick AUFFRET.

Nous soumettons donc, puisque nous votons à main levée, la liste suivante :

- Ludovic GUILCHER
- Louis DORANGE
- Dominique GIACOMETTI

- Jean-Luc ROSET.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté.

Et nous avons bien noté la non-participation au vote des intéressés. Et bravo pour leur élection !

Association ECOLAU.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* », nous proposons en délégués titulaires :

- Florent TRIDERA
- Étienne BÉRANGER.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* », nous proposons en délégués suppléants :

- Tiphaine BONNIER
- Claire GUICHARD.

La liste « *Issy Écologique et Sociale* » propose en délégué titulaire :

- Mathieu MOREL.

La liste « *Issy Écologique et Sociale* » propose en délégué suppléant :

- Laurent PIEUCHOT.

Il n'y a pas eu de candidat pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* ».

Nous soumettons donc à vos suffrages en délégués titulaires :

- Florent TRIDERA
- Étienne BÉRANGER.

En délégués suppléants :

- Tiphaine BONNIER
- Claire GUICHARD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

Adopté. Et nous avons bien noté la non-participation au vote de Florent TRIDERA, Étienne BÉRANGER, Tiphaine BONNIER et Claire GUICHARD.
Encore bravo pour leur brillante élection !"

Le Conseil municipal :

DECIDE DE PROCEDER à ces désignations à main levée, au scrutin de liste uninominal à la majorité absolue.

Adopté à l'unanimité.

Sont candidats :

Associations	Liste Ensemble pour Issy	Liste Issy Ecologique et Sociale	Liste Vivre Issy Pleinement
Association Foyer des jeunes travailleurs « les Jeunes de la Plaine » <i>1 représentant</i>	Florent TRIDERA	Patrick AUFFRET	
Association « SEINE OUEST INSERTION » <i>2 représentants</i>	Florent TRIDERA Sabine LAKE-LOPEZ	Solène LANOË	
Association « Résidence des Jeunes » <i>1 représentant</i>	Sabine LAKE-LOPEZ		
« Issy Solidaires » <i>3 représentants</i>	Ludovic GUILCHER Dominique GIACOMETTI Sabine LAKE-LOPEZ	Laurent PIEUCHOT	
Association des Villes pour le Vote Electronique (AVVE) <i>1 représentant titulaire et 1 suppléant</i>	Etienne BERANGER (titulaire) Arthur KHANDJIAN (suppléant)	Laurent PIEUCHOT (titulaire) Solène LANOË (suppléante)	
Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) <i>3 représentants au conseil de surveillance</i>	André SANTINI Fabienne LIADZE Edith LETOURNEL	Patrick AUFFRET	
M.J.C.- Espace Icare <i>2 représentants au Conseil d'administration</i>	Conseil administration: Thierry LEFEVRE Alain LEVY	Conseil administration: Laurent PIEUCHOT	
M.J.C.- Espace Icare <i>4 représentants à la Commission paritaire</i>	Commission paritaire : Thierry LEFEVRE Alain LEVY Marie Hélène LE BERRE Corinne LEGRAND	Commission paritaire : Laurent PIEUCHOT	
Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine <i>1 représentant</i>	Alain LEVY	Colombine BALCAEN	

Association Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (C.L.A.V.I.M.) <i>6 représentants</i>	Alain LEVY Thierry LEFEVRE Nathalie PITROU Fabienne LIADZE Ludovic GUILCHER Claire GUICHARD	Laurent PIEUCHOT	Martine VESSIERE
Grand Paris Seine Ouest Energie, Agence Locale de l'Energie <i>1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant</i>	Titulaire : Tiphaine BONNIER Suppléant : Etienne BERANGER	Titulaire : Colombine BALCAEN Suppléant : Grégoire SCHENBERG	
Issy Tourisme Internationale <i>6 représentants</i>	Caroline MILLAN Jean-Luc ROSET Ludovic GUILCHER Fabienne LIADZE Marie ECAROT Alain LEVY	Mathieu MOREL	Josy PONS
ISSY SENIORS <i>4 représentants</i>	Ludovic GUILCHER Louis DORANGE Dominique GIACOMETTI Jean-Luc ROSET	Patrick AUFFRET	
Association ECOLAU	Délégués titulaires : Florent TRIDERA Etienne BERANGER Délégués suppléants : Tiphaine BONNIER Claire GUICHARD	Délégués titulaires : Mathieu MOREL Délégués suppléants : Laurent PIEUCHOT	

DESIGNE les représentants suivants auprès des associations dénommées ci-après, lesquels ici présents acceptent les fonctions :

Associations	Représentants
Association Foyer des jeunes travailleurs « les Jeunes de la Plaine » <i>1 représentant</i>	Florent TRIDERA

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 36 voix Pour.

Contre : 11: Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Florent TRIDERA et Patrick AUFFRET.

Association « SEINE OUEST INSERTION » <i>2 représentants</i>	Florent TRIDERA Sabine LAKE-LOPEZ
--	--------------------------------------

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 35 voix Pour.

Contre : 11 : Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Florent TRIDERA, Sabine LAKE-LOPEZ et Solène LANOË.

Association « Résidence des Jeunes » <i>1 représentant</i>	Sabine LAKE-LOPEZ
--	-------------------

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 36 voix Pour.

Contre : 12 : Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

L'élue candidate n'a pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Sabine LAKE-LOPEZ.

« Issy Solidaires » <i>3 représentants</i>	Ludovic GUILCHER Dominique GIACOMETTI Sabine LAKE-LOPEZ
--	---

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 34 voix Pour.

Contre : 11 : Patrick AUFFRET, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Ludovic GUILCHER, Dominique GIACOMETTI, Sabine LAKE-LOPEZ et Laurent PIEUCHOT.

Association des Villes pour le Vote Electronique (AVVE) <i>1 représentant titulaire et 1 suppléant</i>	Etienne BERANGER (titulaire) Arthur KHANDJIAN (suppléant)
--	--

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 35 voix Pour.

Contre : 5 : Patrick AUFFRET, Françoise BRIAND, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN.

Abstention : 5 : Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Etienne BERANGER, Arthur KHANDJIAN, Laurent PIEUCHOT et Solène LANOË.

Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) <i>3 représentants au conseil de surveillance</i>	André SANTINI Fabienne LIADZE Edith LETOURNEL
---	---

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 34 voix Pour.

Contre : 11: Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : André SANTINI, Fabienne LIADZE, Edith LETOURNEL et Patrick AUFFRET.

M.J.C.- Espace Icare <i>2 représentants au Conseil d'administration</i>	<i>au Conseil d'administration :</i> Thierry LEFEVRE Alain LEVY
M.J.C.- Espace Icare <i>4 représentants à la Commission paritaire</i>	<i>à la Commission paritaire :</i> Thierry LEFEVRE Alain LEVY Marie Hélène LE BERRE Corinne LEGRAND

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 33 voix Pour.

Contre : 11: Patrick AUFFRET, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Thierry LEFEVRE, Alain LEVY, Marie-Hélène LE BERRE, Corinne LEGRAND et Laurent PIEUCHOT.

Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine <i>1 représentant</i>	Alain LEVY
---	------------

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 36 voix Pour.

Contre : 11: Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Alain LEVY et Colombine BALCAEN.

Association Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (C.L.A.V.I.M.) <i>6 représentants</i>	Alain LEVY Thierry LEFEVRE Nathalie PITROU Fabienne LIADZE Ludovic GUILCHER Claire GUICHARD
---	--

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 31 voix Pour.

Contre : 10: Patrick AUFFRET, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Colombine BALCAEN, Grégoire SCHENBERG, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Alain LEVY, Thierry LEFEVRE, Nathalie PITROU, Fabienne LIADZE, Ludovic GUILCHER, Claire GUICHARD, Laurent PIEUCHOT et Martine VESSIERE.

Grand Paris Seine Ouest Energie, Agence Locale de l'Energie <i>1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant</i>	Titulaire : Tiphaine BONNIER Suppléant : Etienne BERANGER
---	--

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 35 voix Pour.

Contre : 10: Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Tiphaine BONNIER, Etienne BERANGER, Grégoire SCHENBERG et Colombine BALCAEN.

Issy Tourisme Internationale <i>6 représentants</i>	Caroline MILLAN Jean-Luc ROSET Ludovic GUILCHER Fabienne LIADZE Marie ECAROT Alain LEVY
---	--

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 31 voix Pour.

Contre : 10: Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Caroline MILLAN, Jean-Luc ROSET, Ludovic GUILCHER, Fabienne LIADZE, Marie ECAROT, Alain LEVY, Mathieu MOREL et Josy PONS.

ISSY SENIORS <i>4 représentants</i>	Ludovic GUILCHER Louis DORANGE Dominique GIACOMETTI Jean-Luc ROSET
---	---

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 33 voix Pour.

Contre : 11: Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Ludovic GUILCHER, Louis DORANGE, Dominique GIACOMETTI, Jean-Luc ROSET et Patrick AUFFRET.

Association ECOLAU <i>2 représentants titulaires</i> <i>et 2 représentants suppléants</i>	Délégués titulaires : Florent TRIDERA Etienne BERANGER Délégués suppléants : Tiphaine BONNIER Claire GUICHARD
--	--

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 33 voix Pour.

Contre : 10 : Patrick AUFFRET, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

Les élus candidats n'ont pas pris part au débat ni au vote, à savoir : Florent TRIDERA, Etienne BERANGER, Tiphaine BONNIER, Claire GUICHARD, Mathieu MOREL et Laurent PIEUCHOT.

19. Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des assemblées de copropriété, des associations syndicales libres et des associations foncières urbaines libres.

M. LEFEVRE.- "Est-ce que vous acceptez toujours de procéder à main levée ?"

M. BART.- "Oui."

M. LEFEVRE.- "Merci.

J'observe qu'il n'y a pas eu de candidat proposé par les listes d'opposition, donc je vous propose un vote groupé pour l'ensemble des copropriétés, si ça vous convient.

On les passe en revue, néanmoins.

Secteur Sainte-Lucie - Associations Syndicales Libres Zone Nord-Est et Zone Sud :

- en titulaire : Dominique GIACOMETTI
- en suppléant : Philippe KNUSMANN.

S'intègre également la SDC Parkings zone Nord et zone Sud - SDC du 29, rue du Docteur Lombard. Puisque nous sommes en vote groupé, j'énumère toutes les copropriétés, si vous en convenez.

Pour la SDC du 6/8, boulevard Gambetta, du 7, rond-point Victor Hugo, du 9/13, rue Victor Hugo, du 6/8, boulevard Gambetta :

- en titulaire : Marie ECAROT
- en suppléant : Olivier RIGONI.

Pour le Secteur Rodin, la SDC principal plateau Égalité - SDC le Capricorne - SDC les terrasses Rodin – SDC le Parc Rodin :

- en titulaire : Étienne BÉRANGER
- en suppléante : Anne-Sophie THIBAULT.

Pour la SDC du 47/51, rue du Général Leclerc (Centre Administratif Municipal) :

- en titulaire : Guillaume LÉVY
- en suppléant : Olivier RIGONI.

Pour la SDC Le Diderot, 33, rue du Gouverneur Général Éboué :

- en titulaire : Marie-Hélène LE BERRE
- en suppléante : Marie ECAROT.

Pour la SDC du 21/31, boulevard Gambetta (Espace Icare) :

- en titulaire : Sabine LAKE-LOPEZ
- en suppléant : David DAOULAS.

Pour la SDC du 2/16, rue Paul Bert :

- en titulaire : Florent TRIDERA
- en suppléant : Arthur KHANDJIAN.

Pour la SDC du 24, rue Marceau :

- en titulaire : Nicole BERNADET
- en suppléant : Alain LÉVY.

Pour la SDC du 6, avenue Jean Jaurès et 7/9, rue Auguste Gervais :

- en titulaire : Claire SZABO
- en suppléant : Olivier RIGONI.

Pour la ZAC Forum Seine - Association Foncière Urbaine Libre Forum 6 - 15/17, rue Maurice Berteaux et 1-5-11, rue Maurice Mallet :

- en titulaire : David DAOULAS
- en suppléant : Fabrice MÉTAYER.

Pour la SDC du 3, allée des Ponts - 8, rue Pierre Poli :

- en titulaire : Arthur KHANDJIAN
- en suppléant : Alain LÉVY.

Pour la SDC du 12/14, rue du Viaduc :

- en titulaire : Arthur KHANDJIAN
- en suppléant : Alain LÉVY.

Pour l'Association Foncière Urbaine Libre Garibaldi - ilot D - 6, boulevard Garibaldi et SDC Parking Ravel-Rossini - 4, rue René Jacques :

- en titulaire : Paule BEN-SADOK
- en suppléante : Tiphaine BONNIER.

Pour la SDC du 15, rue Jules Ferry et 1-3, rue du Capitaine Ferber :

- en titulaire : Fanny VERGNON
- en suppléant : Rodolphe PECH.

Pour la SDC « *Villa Rosa* » du 98-98 bis, boulevard Gallieni :

- en titulaire : Fanny VERGNON
- en suppléante : Caroline MILLAN.

Pour l'Association Syndicale de l'Ancienne Manufacture des Tabacs - 15 bis, rue Ernest Renan et 8, esplanade de la Manufacture :

- en titulaire : David DAOULAS
- en suppléante : Sabine LAKE-LOPEZ.

Pour l'Association Foncière Urbaine Libre Cœur d'Issy - 41, avenue Victor Cresson et 14-16, avenue Bourgain :

- en titulaire : Olivier RIGONI
- en suppléante : Claire GUICHARD.

Pour l'AFUL « *Issy Bord de Seine* » et la SDC Issy Seine Parkings - D-E-F :

- en titulaire : Claire GUICHARD
- en suppléante : Dominique GIACOMETTI.

Pour l'Association Foncière Urbaine Libre du Fort - Association Foncière Urbaine Libre « *Ensemble du Belvédère* » - Association Foncière Urbaine Libre « *DOJO* » :

- en titulaire : Guillaume LÉVY
- en suppléante : Anne-Sophie THIBAULT.

Pour l'AFUL Technopolis générale - 195, rue Jean-Jacques Rousseau :

- en titulaire : Philippe KNUSMANN
- en suppléante : Tiphaine BONNIER.

Pour l'Association Syndicale Libre « *Les Petites Îles* » - 100-112, rue Camille Desmoulins :

- en titulaire : Ludovic GUILCHER
- en suppléante : Tiphaine BONNIER.

Pour l'Association Syndicale Libre « *Les Vignes* » - 133, avenue de Verdun :

- en titulaire : Kathy SIMILOWSKI
- en suppléant : Ludovic GUILCHER.

Pour l'Association Syndicale Libre Issy Cœur de Ville - rue Victor Hugo / rue Horace Vernet /
rue du Général Leclerc / avenue de la République :

- en titulaire : Philippe KNUSMANN
- en suppléant : David DAOULAS.

Donc, vote groupé.

Qui est contre ?"

M. DE LA BROSSE.- "Juste, avant de procéder au vote, une petite intervention, s'il vous plaît."

M. LEFEVRE.- "Monsieur DE LA BROSSE ?"

M. DE LA BROSSE.- "Pourquoi la liste « *Vivre Issy Pleinement* » ne présente aucun candidat ?
Simplement parce qu'on a écouté Monsieur le Maire lors du dernier Conseil municipal.
Monsieur le Maire nous disait : « *S'il vous plaît, honorez vos engagements, faites votre boulot.* »
Personnellement, nous n'avons pas envie de siéger dans toutes ces associations. Donc, on espère que ceux
qui seront élus dans quelques instants feront leur boulot jusqu'au bout. Merci."

M. LEFEVRE.- "Cela n'appelle pas de commentaire particulier, Monsieur DE LA BROSSE.
Vous mettez en cause l'engagement des élus qui ont très à cœur d'exercer leur mandat pleinement et, dans
l'exercice de leur mandat plein, il y a notamment la représentation de la Ville dans ces instances qui ont toute
leur importance. Donc, je vais dire qu'on n'avait pas forcément besoin de votre rappel, mais ils sont forcément
imprégnés de cet état d'esprit."

M. PIEUCHOT.- "Excusez-moi."

M. LEFEVRE.- "Monsieur PIEUCHOT ?"

M. PIEUCHOT.- "J'admire votre optimisme.
On a quand même de nombreux témoignages de copropriétés où la Ville, n'ayant pas énormément de
millièmes, évidemment... Donc, ce n'est pas très, très grave. Mais si, c'est très grave. Bien sûr que c'est très
grave ! Donc, oui, j'approuve exactement ce qu'a dit notre collègue.
Et vous avez fait tout à l'heure un rappel au règlement aux membres de votre liste majoritaire selon des termes
que j'ai trouvés un tout petit peu surprenant, mais, à l'occasion de cette délibération, où on a cet inventaire
à la Prévert de toutes les copropriétés dans lesquelles la Ville a un petit bout de son patrimoine, il est important
que ces choses-là soient très suivies."

M. LEFEVRE.- "Nous ne pouvons que souscrire à l'importance de la représentation de la Ville dans tous les
organismes, quels que soient les millièmes détenus par la Ville dans ces copropriétés."

Nous sommes d'accord. On n'a pas voté sur les copropriétés.
Qui est contre ? D'accord. Donc, « *Issy Écologique et Sociale* ».
Qui s'abstient ? « *Vivre Issy Pleinement* ».

Monsieur DE LA BROSSE, vous ne vous abstenez pas ?

Si, vous vous abstenez aussi. D'accord.
Pour la bonne forme, qui est pour ? Voilà.

L'ensemble des élus de la liste « *Ensemble pour Issy* »."

M. MOREL.- "Est-ce que les candidats ont le droit de voter pour cette délibération ?"

M. LEFEVRE.- "Là, il n'y a pas de conflit."

M. MOREL.- "Ils ne peuvent pas voter."

M. LEFEVRE.- "Les candidats se sont abstenus. Vous ne les avez pas vus, mais ils se sont abstenus."

M. MOREL.- "Il faudra compter le nombre de votants au regard du nombre de candidats sur cette liste."

M. LEFEVRE.- "Attendez, on est en vote groupé. On est d'accord ? Parce que, s'il faut retirer tous les candidats..."

M. MOREL.- "Eh bien, voilà. Sans compter les absents."

M. LEFEVRE.- "Si vous en êtes d'accord, dans le procès-verbal, on retirera les candidats de la majorité. On l'a rappelé pour chaque désignation. Pour autant que ce soit obligatoire, absolument. Les candidats qui n'auront pas pris part au vote. Vous en convenez ? C'est l'administration qui sera particulièrement vigilante pour retirer la participation au vote des candidats impliqués, association par association."

M. MOREL.- "Il y a 26 associations. Je ne suis pas sûr que vous soyez encore en majorité, mais voilà."

M. LEFEVRE.- "Non, non, non. En dépit du vote groupé, on retire les candidats impliqués, s'il vous plaît, association par association. Ou alors on passe au bulletin secret, si vous voulez, si c'est votre choix."

M. DAOULAS.- "Pour chaque copropriété ?"

M. LEFEVRE.- "Soit vous acceptez cette approche, qui me paraît procéder d'un entendement commun, quelque part, soit on passe au bulletin secret. On ne va pas risquer un recours sur une approche qui ne le mérite pas. Bon, quel est votre propos, l'opposition ? Je vous écoute."

M. MOREL.- "On est d'accord."

M. LEFEVRE.- "Madame VESSIERE aussi ?"

Mme VESSIERE.- "Oui, ça n'a pas d'importance."

M. LEFEVRE.- "Bon."

Donc, on note que l'opposition est d'accord sur le *process* qui a été mis en œuvre. Merci."

20. Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de divers organismes.

M. LEFEVRE.- "Est-ce que vous êtes d'accord pour procéder de la même façon, à main levée, en vote groupé et en faisant en sorte que, dans le PV, les élus candidats sur les différents comités et organismes en tout genre ne participent pas au vote ? Tout le monde est d'accord sur l'approche ?"

Il n'y a pas de conflit d'intérêts, en l'occurrence.

Donc, je rappelle simplement les impétrants.

Comité stratégique de la Société du Grand Paris :

- titulaire : André SANTINI
- suppléant : Philippe KNUSMANN.

Commission d'indemnisation amiable de la Société du Grand Paris (CIA) :

- titulaire : Fanny VERGNON
- suppléant : Philippe KNUSMANN.

Je vois qu'il y a des noms proposés par la liste « *Issy Écologique et Sociale* », donc vous voulez qu'on les indique également pour la bonne forme ?

Donc, pour le Comité stratégique de la Société du Grand Paris :

- titulaire : Mathieu MOREL
- suppléante : Colombine BALCAEN.

Commission d'indemnisation amiable de la Société du Grand Paris (CIA) :

- titulaire : Patrick AUFFRET
- suppléante : Solène LANOË.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) - GPSO.

Pour la liste *Ensemble pour Issy*, en titulaires :

- Édith LETOURNEL
- Philippe KNUSMANN.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* », en suppléantes :

- Fabienne LIADZÉ
- Tiphaine BONNIER.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en titulaires :

- Françoise BRIAND
- Laurent PIEUCHOT.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en suppléants :

- Patrick AUFFRET
- Grégoire SCHENBERG.

Commission Locale des Charges Transférées Métropole du Grand Paris.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* », en titulaire :

- Édith LETOURNEL.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* », en suppléante :

- Fabienne LIADZÉ.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en titulaire :

- Patrick AUFFRET.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en suppléante :

- Solène LANOË.

Commission consultative de l'énergie de la Métropole du Grand Paris.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Tiphaine BONNIER.

Il n'y a qu'un seul représentant. Donc, il n'y a pas de suppléant. Il n'y a qu'un titulaire.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Colombine BALCAEN.

Maison de retraite LASSERRE : deux représentants, le Maire étant le président de droit :

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Ludovic GUILCHER
- Caroline MILLAN.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Solène LANOË
- Patrick AUFFRET.

Comité de coordination routière (département 92 et SGP) : un représentant.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- David DAOULAS.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Laurent PIEUCHOT.

Commission chargée de l'aide au ravalement et à la rénovation des vitrines commerciales.

Cinq représentants.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Philippe KNUSMANN
- Fanny VERGNON
- Olivier RIGONI
- Martial LEBLANC
- Nathalie PITROU.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Mathieu MOREL
- Françoise BRIAND
- Patrick AUFFRET
- Colombine BALCAEN
- Laurent PIEUCHOT.

Commission des marchés d'approvisionnement : trois représentants.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Fanny VERGNON
- Olivier RIGONI
- Martial LEBLANC.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Solène LANOË
- Grégoire SCHENBERG
- Françoise BRIAND.

Pour le Conseil de discipline de recours d'Île-de-France : un représentant.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Fabienne LIADZÉ.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Laurent PIEUCHOT.

Pour le Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale : un représentant.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Fabienne LIADZÉ.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Solène LANOË.

Pour le Conseil de surveillance du Centre hospitalier Sainte-Anne : un représentant.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Corinne LEGRAND.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Colombine BALCAEN.

Le Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN – pour ceux qui pourraient s'interroger sur ce groupement d'intérêt public, le Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN est une plateforme pour lancer des appels d'offres publics et à concurrence et réceptionner les offres.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* », en titulaire :

- Tiphaine BONNIER.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* », en suppléante :

- Édith LETOURNEL

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en titulaire :

- Laurent PIEUCHOT.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* », en suppléante :

- Solène LANOË.

Nous procédons donc au vote.

Qui est contre ?"

M. MOREL.- "Contre quoi ?"

M. LEFEVRE.- "Contre les candidatures. Puisqu'on raisonne en vote groupé, c'est l'ensemble des noms qui ont été indiqués pour la liste « *Ensemble pour Issy* ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Donc, adopté avec les réserves qui ont été indiquées."

Le Conseil municipal :

DECIDE de procéder à un vote unique pour l'ensemble de ces désignations, à main levée et au scrutin de liste uninominal à la majorité absolue.

Adopté à l'unanimité.

Sont candidats :

ORGANISMES	Liste Ensemble pour Issy	Liste Issy écologique et sociale	Liste Vivre Issy Plinement
Comité stratégique de la Société du Grand Paris (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : André SANTINI Suppléant : Philippe KNUSMANN	Titulaire : Mathieu MOREL Suppléant : Colombine BALCAEN	
Commission d'indemnisation amiable de la Société du Grand Paris (CIA) (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Fanny VERGNON Suppléant : Philippe KNUSMANN	Titulaire : Patrick AUFFRET Suppléant : Solène LANOË	
Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) - GPSO (2 titulaires et 2 suppléants)	Titulaires : Edith LETOURNEL Philippe KNUSMANN Suppléants : Fabienne LIADZE Tiphaine BONNIER	Titulaires : Françoise BRIAND Laurent PIEUCHOT Suppléants : Patrick AUFFRET Grégoire SCHENBERG	
Commission Locale des Charges Transférées METROPOLE DU GRAND PARIS (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Edith LETOURNEL Suppléant : Fabienne LIADZE	Titulaire : Patrick AUFFRET Suppléant : Solène LANOË	
Commission consultative de l'énergie de la METROPOLE DU GRAND	Tiphaine BONNIER	Colombine BALCAEN	

PARIS (1 représentant)			
Maison de retraite LASSERRE (2 représentants)	Ludovic GUILCHER Caroline MILLAN	Solène LANOË Patrick AUFFRET	
Comité de coordination routière (Département 92 et SGP) (1 représentant)	David DAOULAS	Laurent PIEUCHOT	
Commission chargée de l'aide au ravalement et à la rénovation des vitrines commerciales (5 représentants)	Philippe KNUSMANN Fanny VERGNON Olivier RIGONI Martial LEBLANC Nathalie PITROU	Mathieu MOREL Françoise BRIAND Patrick AUFFRET Colombine BALCAEN Laurent PIEUCHOT	
Commission des marchés d'approvisionnement (3 représentants)	Fanny VERGNON Olivier RIGONI Martial LEBLANC	Solène LANOË Grégoire SCHENBERG Françoise BRIAND	
Conseil de discipline de recours d'Île-de-France (1 représentant)	Fabienne LIADZE	Laurent PIEUCHOT	
Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale (1 représentant)	Fabienne LIADZE	Solène LANOË	
Conseil de surveillance du Centre hospitalier Sainte-Anne (1 représentant)	Corinne LEGRAND	Colombine BALCAEN	
Groupe d'intérêt public MAXIMILIEN (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Tiphaine BONNIER Suppléant : Edith LETOURNEL	Titulaire : Laurent PIEUCHOT Suppléant : Solène LANOË	

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 37 voix Pour.

Contre : 12 : Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants au sein des organismes énumérés ci-après :

ORGANISMES	Représentants du Conseil municipal
Comité stratégique de la Société du Grand Paris (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : André SANTINI Suppléant : Philippe KNUSMANN
Commission d'indemnisation amiable de la Société du Grand Paris (CIA) (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Fanny VERGNON Suppléant : Philippe KNUSMANN

Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) - GPSO (2 titulaires et 2 suppléants)	Titulaires ; Edith LETOURNEL Philippe KNUSMANN Suppléants : Fabienne LIADZE Tiphaine BONNIER
Commission Locale des Charges Transférées METROPOLE DU GRAND PARIS (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Edith LETOURNEL Suppléant : Fabienne LIADZE
Commission consultative de l'énergie de la METROPOLE DU GRAND PARIS (1 représentant)	Tiphaine BONNIER
Maison de retraite LASSERRE (2 représentants)	Ludovic GUILCHER Caroline MILLAN
Comité de coordination routière (Département 92 et SGP) (1 représentant)	David DAOULAS
Commission chargée de l'aide au ravalement et à la rénovation des vitrines commerciales (5 représentants)	Philippe KNUSMANN Fanny VERGNON Olivier RIGONI Martial LEBLANC Nathalie PITROU
Commission des marchés d'approvisionnement (3 représentants)	Fanny VERGNON Olivier RIGONI Martial LEBLANC
Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France (1 représentant)	Fabienne LIADZE
Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale (1 représentant)	Fabienne LIADZE
Conseil de surveillance du Centre hospitalier Sainte-Anne (1 représentant)	Corinne LEGRAND
Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Tiphaine BONNIER Suppléant : Edith LETOURNEL

21. Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des établissements scolaires des premier et second degrés.

M. LEFEVRE.- "Souhaitez-vous toujours qu'on procède en vote à main levée ? Merci.
Donc, j'énumère les différents collèges avec les propositions de représentation.

Collège Henri Matisse, Conseil d'administration, un délégué.

Pour la liste « Ensemble pour Issy » :

- titulaire : Fanny VERGNON
- suppléant : Alain LÉVY.

En commission permanente :

- Fanny VERGNON.

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- titulaire : Patrick AUFFRET
- suppléant : Grégoire SCHENBERG

En commission permanente :

- Patrick AUFFRET

Collège de La Paix, Conseil d'administration, un délégué.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- titulaire : Thibaut ROUSSEL
- suppléant : Alain LÉVY

En commission permanente :

- Thibaut ROUSSEL

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- titulaire : Laurent PIEUCHOT
- suppléante : Colombine BALCAEN

En commission permanente :

- Laurent PIEUCHOT

Pour le collège Victor Hugo, Conseil d'administration, un délégué.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- titulaire : Florent TRIDERA
- suppléant : Alain LÉVY

En commission permanente :

- Florent TRIDERA

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- titulaire : Grégoire SCHENBERG
- suppléant : Mathieu MOREL

En commission permanente :

- Grégoire SCHENBERG

Collège Georges Mandel, Conseil d'administration, un délégué.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- titulaire : Dominique GIACOMETTI
- suppléant : Alain LÉVY

En commission permanente :

- Dominique GIACOMETTI

Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- titulaire : Françoise BRIAND
- suppléant : Laurent PIEUCHOT

En commission permanente :

- Françoise BRIAND

Lycée Eugène Ionesco, Conseil d'administration, un délégué.

Pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- titulaire : Thibaut ROUSSEL
- suppléant : Alain LÉVY

En commission permanente :
Thibaut ROUSSEL



Pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- titulaire : Françoise BRIAND
- suppléant : Patrick AUFFRET

En commission permanente :
➤ Françoise BRIAND

Donc, nous soumettons l'ensemble des noms proposés par la liste « *Ensemble pour Issy* » au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté avec les réserves habituelles.

Pour les établissements primaires, c'est au scrutin majoritaire.
Donc, je vais vous lire l'ensemble des noms proposés par les listes.

On commence par la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Maternelle Claude Boujon : Marie ECAROT
- Élémentaire Les Ajoncs : Paule BEN-SADOK
- Groupe scolaire Anatole France : Kathy SIMILOWSKI
- Groupe scolaire Le Colombier : Florent TRIDERA
- Maternelle Les Épinettes : Fanny VERGNON
- Élémentaire Les Épinettes : Fanny VERGNON
- Groupe scolaire Jean de la Fontaine : Louis DORANGE
- Maternelle Jules Ferry : Dominique GIACOMETTI
- Élémentaire Jules Ferry : Dominique GIACOMETTI
- Maternelle Justin Oudin : Laurent COSSERAT
- Élémentaire Justin Oudin : Laurent COSSERAT
- Maternelle Marie Marvingt / Ernest Renan : David DAOULAS
- Maternelle Sophie Scholl : Jean-Luc ROSET
- Élémentaire Paul Bert : Paule BEN-SADOK
- Maternelle Les Ponceaux : Paule BEN-SADOK
- Groupe scolaire Petit Train Vert / Robert Doisneau : Florent TRIDERA
- Élémentaire Saint-Exupéry : Sabine LAKE-LOPEZ
- Groupe scolaire Chabanne / Saint-Germain : Louis DORANGE
- Maternelle Les Varennes : Marie ECAROT
- Élémentaire Voltaire : David DAOULAS
- Groupe scolaire Les Chartreux : Philippe KNUSMANN
- Groupe scolaire Louise Michel : Dominique GIACOMETTI
- Groupe scolaire Bords de Seine : Florent TRIDERA
- Groupe scolaire Françoise Giroud : Corinne LEGRAND

La liste « *Issy Écologique et Sociale* » a proposé quelques noms :

- Élémentaire Les Ajoncs : Mathieu MOREL
- Maternelle Jules Ferry : Françoise BRIAND
- Élémentaire Jules Ferry : Françoise BRIAND

Je crois que c'est tout. Reprenez-moi si j'ai commis une omission. C'est bon ? Bien.
La liste « *Vivre Issy Pleinement* » n'a pas présenté de candidat.

Donc, nous soumettons la liste des candidats présentée par « *Ensemble pour Issy* ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

Adopté. Merci et bravo aux heureux élus !
D'accord. Il n'y a pas de conflit d'intérêts, donc les élus en question n'ont pas eu à s'abstenir."

Le Conseil municipal :

DECIDE de procéder à un vote unique pour l'ensemble de ces désignations, à main levée et au scrutin de liste uninominal à la majorité absolue.

Adopté à l'unanimité.

Sont candidats pour siéger aux Conseils d'administration et Commissions permanentes des collèges et du lycée de la Ville d'Issy-les-Moulineaux :

ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	Liste Ensemble pour Issy	Liste Issy écologique et sociale	Liste Vivre Issy Plinement
<u>Collège Henri Matisse</u> Conseil d'administration (1 délégué)	Titulaire : Fanny VERGNON Suppléant : Alain LEVY	Titulaire : Patrick AUFFRET Suppléant : Grégoire SCHENBERG	
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	Fanny VERGNON	Patrick AUFFRET	
<u>Collège de La Paix</u> Conseil d'administration (1 délégué)	Titulaire : Thibaut ROUSEL Suppléant : Alain LEVY	Titulaire : Laurent PIEUCHOT Suppléant : Colombine BALCAEN	
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	Thibaut ROUSSEL	Laurent PIEUCHOT	
<u>Collège Victor Hugo</u> Conseil d'administration (1 délégué)	Titulaire : Florent TRIDERA Suppléant : Alain LEVY	Titulaire : Grégoire SCHENBERG Suppléante : Mathieu MOREL	
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	Florent TRIDERA	Grégoire SCHENBERG	
<u>Collège Georges Mandel</u> Conseil d'administration (1 délégué)	Titulaire : Dominique GIACOMETTI Suppléant : Alain LEVY	Titulaire : Françoise BRIAND Suppléant : Laurent PIEUCHOT	
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	Dominique GIACOMETTI	Françoise BRIAND	
<u>Lycée Eugène Ionesco</u> Conseil d'administration (1 délégué)	Titulaire : Thibaut ROUSSEL Suppléant : Alain LEVY	Titulaire : Françoise BRIAND Suppléant : Patrick AUFFRET	
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	Thibaut ROUSSEL	Françoise BRIAND	

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 37 voix Pour.

Contre : 7 : Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN.

Abstention : 5 : Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger aux Conseils d'administration et Commissions permanentes des collèges et du lycée de la Ville d'Issy-les-Moulineaux :

ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	Représentants du Conseil municipal
<u>Collège Henri Matisse</u> Conseil d'administration (1 délégué)	Titulaire : Fanny VERGNON Suppléant : Alain LEVY
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	Fanny VERGNON
<u>Collège de La Paix</u> Conseil d'administration (1 délégué)	Titulaire : Thibaut ROUSEL Suppléant : Alain LEVY
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	Thibaut ROUSSEL
<u>Collège Victor Hugo</u> Conseil d'administration (1 délégué)	Titulaire : Florent TRIDERA Suppléant : Alain LEVY
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	Florent TRIDERA
<u>Collège Georges Mandel</u> Conseil d'administration (1 délégué)	Titulaire : Dominique GIACOMETTI Suppléant : Alain LEVY
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	Dominique GIACOMETTI
<u>Lycée Eugène Ionesco</u> Conseil d'administration (1 délégué)	Titulaire : Thibaut ROUSSEL Suppléant : Alain LEVY
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	Thibaut ROUSSEL

Sont candidats pour siéger aux réunions des Conseils d'école des établissements scolaires (maternelles et élémentaires) de la Ville d'Issy-Les-Moulineaux :

ETABLISSEMENTS DU PREMIER DEGRE	Liste Ensemble pour Issy	Liste Issy Ecologique et Sociale	Liste Vivre Issy Pleinement
Maternelle Claude Boujon	Marie ECAROT		
Elémentaire Les Ajoncs	Paule BEN SADOK	Mathieu MOREL	
Groupe Scolaire Anatole France	Kathy SIMILOWSKI		
Groupe scolaire Le Colombier	Florent TRIDERA		
Maternelle Les Epinettes	Fanny VERGNON		
Elémentaire Les Epinettes	Fanny VERGNON		
Groupe Scolaire Jean de la Fontaine	Louis DORANGE		
Maternelle Jules Ferry	Dominique GIACOMETTI	Françoise BRIAND	
Elémentaire Jules Ferry	Dominique GIACOMETTI	Françoise BRIAND	
Maternelle Justin Oudin	Laurent COSSERAT		
Elémentaire Justin Oudin	Laurent COSSERAT		
Maternelle Marie Marvingt / Ernest	David DAOULAS		

Renan			
Maternelle Sophie Scholl	Jean-Luc ROSET		
Elémentaire Paul Bert	Paule BEN SADOK		
Maternelle Les Ponceaux	Paule BEN SADOK		
Groupe Scolaire Petit Train Vert / Doisneau	Florent TRIDERA		
Elémentaire Saint-Exupéry	Sabine LAKE-LOPEZ		
Groupe Scolaire Chabanne / Saint-Germain	Louis DORANGE		
Maternelle Les Varennes	Marie ECAROT		
Elémentaire Voltaire	David DAOULAS		
Groupe Scolaire Les Chartreux	Philippe KNUSMANN		
Groupe Scolaire Louise Michel	Dominique GIACOMETTI		
Groupe Scolaire Bords de Seine	Florent TRIDERA		
Groupe Scolaire Françoise Giroud	Corinne LEGRAND		

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 37 voix Pour.

Contre : 7 : Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN.

Abstention : 5 : Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger aux réunions des Conseils d'école des établissements scolaires (maternelles et élémentaires) de la Ville d'Issy-Les-Moulineaux :

ETABLISSEMENTS DU PREMIER DEGRE	Représentants du Conseil municipal
Maternelle Claude Boujon	Marie ECAROT
Elémentaire Les Ajoncs	Paule BEN SADOK
Groupe Scolaire Anatole France	Kathy SIMILOWSKI
Groupe scolaire Le Colombier	Florent TRIDERA
Maternelle Les Epinettes	Fanny VERGNON
Elémentaire Les Epinettes	Fanny VERGNON
Groupe Scolaire Jean de la Fontaine	Louis DORANGE
Maternelle Jules Ferry	Dominique GIACOMETTI
Elémentaire Jules Ferry	Dominique GIACOMETTI
Maternelle Justin Oudin	Laurent COSSERAT
Elémentaire Justin Oudin	Laurent COSSERAT
Maternelle Marie Marvingt / Ernest Renan	David DAOULAS
Maternelle Sophie Scholl	Jean-Luc ROSET
Elémentaire Paul Bert	Paule BEN SADOK
Maternelle Les Ponceaux	Paule BEN SADOK
Groupe Scolaire Petit Train Vert / Doisneau	Florent TRIDERA

Elémentaire Saint-Exupéry	Sabine LAKE-LOPEZ
Groupe Scolaire Chabanne / Saint-Germain	Louis DORANGE
Maternelle Les Varennes	Marie ECAROT
Elémentaire Voltaire	David DAOULAS
Groupe Scolaire Les Chartreux	Philippe KNUSMANN
Groupe Scolaire Louise Michel	Dominique GIACOMETTI
Groupe Scolaire Bords de Seine	Florent TRIDERA
Groupe Scolaire Françoise Giroud	Corinne LEGRAND

22. Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des Conseils de quartier.

M. LEFEVRE.- "Scrutin uninominal à la majorité absolue.
Êtes-vous favorable pour procéder à main levée ? Toujours ? Merci.

Conseil de quartier Centre-Ville / Corentin Celton-Les Varennes.

Sachant que le Maire-Adjoint de quartier est Olivier RIGONI, « *Ensemble pour Issy* » propose :

- Corinne LEGRAND
- Marie ECAROT
- Rodolphe PECH
- Guillaume LÉVY

La liste « *Issy Écologique et Sociale* » propose :

- Colombine BALCAEN
- Patrick AUFFRET

La liste « *Vivre Issy Pleinement* » propose :

- Martine VESSIERE

On peut peut-être procéder au vote pour chacun des quartiers, si vous en convenez.

Donc, qui est contre ?"

(*Brouhaha.*)

M. LEFEVRE.- "Eh bien, c'est pour la liste « *Ensemble pour Issy* ».
Excusez-moi, ça me paraissait à peu près clair.
Alors, qui est pour la liste « *Ensemble pour Issy* » ?

Je répète les noms, sachant que le Maire-Adjoint de quartier est Olivier RIGONI :

- Corinne LEGRAND
- Marie ECAROT
- Rodolphe PECH
- Guillaume LÉVY

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté

Conseil de quartier « *Les Hauts d'Issy / Les Épinettes - Le Fort* », donc toujours quatre élus municipaux désignés par le Conseil municipal. Maire-Adjoint de quartier : Claire GUICHARD.

Noms proposés par la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Laurent COSSERAT
- Marie-Hélène LE BERRE

- Étienne BÉRANGER
- Franck DILLY
-

Noms proposés par la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Laurent PIEUCHOT
- Grégoire SCHENBERG

Noms proposés par la liste « *Vivre Issy Pleinement* » :

- Josy PONS

Le Maire de quartier, donc le référent, est Claire GUICHARD.

Nous soumettons donc à vos suffrages :

- Laurent COSSERAT
- Marie-Hélène LE BERRE
- Étienne BÉRANGER
- Franck DILLY

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté. Merci.

Conseil de quartier « *Val de Seine / Les Arches* », toujours quatre élus municipaux désignés.

Le Maire-Adjoint de quartier est Jean-Luc ROSET.

La liste « *Ensemble pour Issy* » propose :

- Florent TRIDERA
- Thibaut ROUSSEL
- Fabrice MÉTAYER
- Sabine LAKE-LOPEZ

La liste « *Issy Écologique et Sociale* » propose :

- Françoise BRIAND
- Solène LANOË

La liste « *Vivre Issy Pleinement* » propose :

- Catherine LAPAZ

Le Maire-Adjoint de quartier est donc Jean-Luc ROSET

Nous soumettons à vos suffrages :

- Florent TRIDERA
- Thibaut ROUSSEL
- Fabrice MÉTAYER
- Sabine LAKE-LOPEZ

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté. Merci.

Enfin, le Conseil de quartier « *La Ferme / Les Îles / Les Chartreux* ». Toujours quatre élus municipaux.

Le Maire-Adjoint de quartier est Nathalie PITROU.

Sont proposés pour la liste « *Ensemble pour Issy* » :

- Martial LEBLANC
- Louis DORANGE
- Dominique GIACOMETTI

- Claire SZABO

Est proposé pour la liste « *Issy Écologique et Sociale* » :

- Mathieu MOREL

Est proposé pour la liste « *Vivre Issy Pleinement* » :

- Jean-Baptiste BART

Nous soumettons à vos suffrages :

- Martial LEBLANC
- Louis DORANGE
- Dominique GIACOMETTI
- Claire SZABO

Étant rappelé que Nathalie PITROU est la Maire-Adjointe référente du quartier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

Le Conseil municipal :

DECIDE de procéder pour ces désignations, par conseil de quartier, à main levée et au scrutin de liste uninominal à la majorité absolue.

Adopté à l'unanimité.

Sont candidats pour Conseil de quartier « Centre-Ville / Corentin Celton - les Varennes » :

Conseil de quartier	Liste Ensemble pour Issy	Liste Issy Ecologique et Sociale	Liste Vivre Issy Pleinement
Conseil de quartier « Centre-Ville / Corentin Celton - les Varennes » <i>4 élus municipaux</i>	Corinne LEGRAND Marie ECAROT Rodolphe PECH Guillaume LEVY	Colombine BALCAEN Patrick AUFFRET	Martine VESSIERE

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 37 voix Pour.

Contre : 12: Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil de quartier « Centre-Ville / Corentin Celton - les Varennes » :

Conseil de quartier	Représentants du Conseil municipal
Conseil de quartier « Centre-Ville / Corentin Celton - les Varennes » <i>4 élus municipaux</i>	Corinne LEGRAND Marie ECAROT Rodolphe PECH Guillaume LEVY

Sont candidats pour Conseil de quartier « Les Hauts d'Issy / Les Epinettes - le Fort » :

Conseil de quartier	Liste Ensemble pour Issy	Liste Issy Ecologique et Sociale	Liste Vivre Issy Plinement
Conseil de quartier « Les Hauts d'Issy / les Epinettes - le Fort » <i>4 élus municipaux</i>	Laurent COSSERAT Marie-Hélène LE BERRE Etienne BERANGER Frank DILLY	Laurent PIEUCHOT Grégoire SCHENBERG	Josy PONS

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 37 voix Pour.

Contre : 12: Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil de quartier « Les Hauts d'Issy / Les Epinettes - Le Fort » :

Conseil de quartier	Représentants du Conseil municipal
Conseil de quartier « Les Hauts d'Issy / Les Epinettes - Le Fort » <i>4 élus municipaux</i>	Laurent COSSERAT Marie-Hélène LE BERRE Etienne BERANGER Frank DILLY

Sont candidats pour Conseil de quartier « Val de Seine / Les Arches » :

Conseil de quartier	Liste Ensemble pour Issy	Liste Issy Ecologique et Sociale	Liste Vivre Issy Plinement
Conseil de quartier « Val de Seine / Les Arches » <i>4 élus municipaux</i>	Florent TRIDERA Thibaut ROUSSEL Fabrice METAYER Sabine LAKE-LOPEZ	Françoise BRIAND Solène LANOË	Catherine LAPAZ

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 37 voix Pour.

Contre : 12: Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil de quartier « Val de Seine / Les Arches » :

Conseil de quartier	Représentants du Conseil municipal
Conseil de quartier « Val de Seine / Les Arches » <i>4 élus municipaux</i>	Florent TRIDERA Thibaut ROUSSEL Fabrice METAYER Sabine LAKE-LOPEZ

Sont candidats pour Conseil de quartier « La Ferme / Les Iles / Les Chartreux » :

Conseil de quartier	Liste Ensemble pour Issy	Liste Issy Ecologique et Sociale	Liste Vivre Issy Pleinement
Conseil de quartier « La Ferme / Les Iles / Les Chartreux » <i>4 élus municipaux</i>	Martial LEBLANC Louis DORANGE Dominique GIACOMETTI Claire SZABO	Mathieu MOREL	Jean-Baptiste BART

La liste « ENSEMBLE POUR ISSY » a obtenu 37 voix Pour.

Contre : 12 : Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROUSSE.

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil de quartier « La Ferme / Les Iles / Les Chartreux » :

Conseil de quartier	Représentants du Conseil municipal
Conseil de quartier « La Ferme / Les Iles / Les Chartreux » <i>4 élus municipaux</i>	Martial LEBLANC Louis DORANGE Dominique GIACOMETTI Claire SZABO

M. LEFEVRE.- "Adopté. Merci et félicitations aux heureux élus dans ces différents Conseils de quartier !"

23. Etablissement de la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).

M. LEFEVRE.- "Il s'agit d'un scrutin de liste uninominal à la majorité absolue.

Il est demandé au Conseil municipal d'établir la liste de 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) susceptibles d'être désignés pour moitié par le Directeur des services fiscaux comme membres de la CCID (article 1650 du Code général des impôts).

Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Est-ce que vous êtes d'accord pour procéder à main levée ? Oui ? Merci.

Donc, en commissaires titulaires :

- Édith LETOURNEL
- Philippe KNUSMANN
- Thibaut ROUSSEL
- Fanny VERGNON
- Nathalie PITROU
- Marie ECAROT
- Laurent COSSERAT
- Thibaud GLOWACZOWER
- Timothée BLASCO
- Valérie LONCHAMPT

- Alexandre DABI
- Monique PECH
- Lolita GLEISE
- Emmanuel GERBAULT
- Ghizlane RUF
- Aliou POURCHET

En commissaires suppléants :

- Tiphaine BONNIER
- Claire SZABO
- Guillaume LÉVY
- Florent TRIDERA
- Nicole BERNADET
- Rodolphe PECH
- Paule BEN-SADOK
- Dominique GIACOMETTI
- Fabienne LIADZÉ
- Isabelle MARLIÈRE
- Catherine RIGAL
- Louis DORANGE
- Caroline MOUCHET
- Éric BEKHITE
- Claire GALLIOT
- Gérard MARTIN

Nous soumettons aux voix.

Qui est contre ?"

Mme VESSIERE.- "Attendez, je voudrais juste poser une question."

M. LEFEVRE.- "Oui ?

Mme VESSIERE.- "Parce que, dans la délibération, il est écrit – quand même – que « *la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées* ».

En fait, dans ce que vous avez énoncé, comment on vérifie qu'il y a cette équité de répartition ?"

M. LEFEVRE.- "C'est une vérification qui sera faite par les impôts, Madame VESSIERE. Et, si tel n'était pas le cas, on reviendrait vers vous pour ajuster, mais il n'y a pas de vérification..."

Mme VESSIERE.- "C'est un peu un vote sans condition. C'est quand même étrange, cette histoire."

M. LEFEVRE.- "On n'a pas accès..."

Mme VESSIERE.- "Normalement..."

M. LEFEVRE.- "Madame VESSIERE..."

Mme VESSIERE.- "Nous, on avait, par exemple, des personnes qu'on pouvait présenter dans les différentes sections. Ça paraît un peu étonnant."

M. LEFEVRE.- "Attendez, il y a une autre question, là.
Votre question, c'est : est-ce que les personnes assujetties aux impôts fonciers...
Taxe d'habitation, il n'y en a plus, en l'occurrence."

Mme VESSIERE.- "Non, non. Excusez-moi. Ma question ne porte pas là-dessus.
Elle porte juste sur la lecture de la délibération."

M. LEFEVRE.- "J'ai cru comprendre un problème de répartition équitable dans votre propos."

Mme VESSIERE.- "Mais c'est ce qui est marqué dans la délibération. Je suis désolée de vous le dire."

M. LEFEVRE.- "Oui, oui. Mais c'est ce que vous reprenez.

C'est ce que vous reprenez, en l'occurrence. Donc, je vous dis que la vérification sera faite par les impôts. On n'a pas accès au fichier des impôts, en l'occurrence. Donc, ce sont les impôts qui feront cette vérification. Et, si tel n'est pas le cas, on reviendrait vers vous."

Mme VESSIERE.- "Ce n'est pas écrit ainsi dans la délibération, mais, par connaissances diverses et variées, on connaît des gens qui peuvent être mis sur chaque catégorie.

Donc, je suis un petit peu étonnée que vous-mêmes, vous ne puissiez pas présenter des gens qui relèvent de chacune des trois catégories. Ça me paraît un peu léger comme présentation."

M. LEFEVRE.- "Parce que vous connaissez la situation fiscale de vos gens, en l'occurrence ?"

Mme VESSIERE.- "Un certain nombre de personnes, oui.

Quand on connaît le régime fiscal, on sait quand même qui paie une taxe d'habitation, qui paie une taxe foncière. Excusez-moi, c'est relativement simple."

M. LEFEVRE.- "Jusqu'à nouvel ordre, ce n'est pas une information publique, mais je vous laisse responsable de vos propos."

Mme VESSIERE.- "Ce n'est pas une information publique, mais, pour candidater..."

M. LEFEVRE.- "Ce sera repris dans les minutes, mais, en l'occurrence, Madame, c'est le service des impôts qui s'assurera de la conformité des choses.

Donc, on soumet aux voix.

Qui est contre ?"

M. MOREL.- "Simplement, enfin, je voudrais savoir si, dans le cadre de la constitution de votre liste...

Nous, on n'était pas en capacité de fournir une liste qui respectait les critères de la délibération. Moi, j'aimerais savoir si, dans le cadre de la liste que vous proposez, vous avez vérifié sa conformité à la délibération et aux conditions pour savoir..."

M. LEFEVRE.- "Monsieur MOREL, je viens de vous dire que la conformité sera assurée *a posteriori* par le service des impôts et que, si tel n'est pas le cas pour tel ou tel élu, en l'occurrence, par le Conseil, nous reviendrons vers vous. OK ?

Bien. Nous avons procédé au vote, Monsieur le Directeur général ? Je ne sais plus.

Non ? Donc, nous soumettons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté.

Merci et bravo aux heureux élus, pour ceux qui sont présents et ceux qui ne le ne sont pas aujourd'hui.

Septième partie : indemnités et remboursements des frais liés à l'exercice du mandat municipal."

Le Conseil municipal :

PROPOSE les personnes suivantes en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires :	Commissaires suppléants :
<ul style="list-style-type: none"> - Edith LETOURNEL - Philippe KNUSMANN - Thibaut ROUSSEL - Fanny VERGNON - Nathalie PITROU - Marie ECAROT - Laurent COSSERAT - Thibaud GLOWACZOWER - Timothée BLASCO - Valérie LONCHAMPT - Alexandre DABI - Monique PECH - Lolita GLEISE - Emmanuel GERBAULT - Ghizlane RUF - Aliou POURCHET 	<ul style="list-style-type: none"> - Tiphaine BONNIER - Claire SZABO - Guillaume LEVY - Florent TRIDERA - Nicole BERNADET - Rodolphe PECH - Paule BEN SADOK - Dominique GIACOMETTI - Fabienne LIADZE - Isabelle MARLIERE - Catherine RIGAL - Louis DORANGE - Caroline MOUCHET - Eric BEKHITE - Claire GALLIOT - Gerard MARTIN

Adopté par 37 voix

Contre : 12: Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

II. RESSOURCES HUMAINES – Thierry LEFEVRE

24. Fixation des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers municipaux délégués.

M. LEFEVRE.- "Donc, vous avez le tableau qui figure en annexe du point 24.

Vous avez les montants qui vous sont proposés à la fois pour le Maire, pour les Adjoints et pour un certain nombre d'élus complémentaires.

Je vous donne les noms.

Pour André SANTINI, avec la majoration liée au fait que la Ville est le siège du bureau centralisateur du canton, ce qui autorise une augmentation de 15 % par rapport au montant de base, donc une indemnité mensuelle brute totale de 4 254 €. Il n'y a pas d'effet d'écrêtement.

Le montant est de 2 004 € pour les Adjoints au Maire, dont je vous rappelle les noms :

- Thierry LEFEVRE
- Fabienne LIADZÉ
- Philippe KNUSMANN
- Fanny VERGNON
- Ludovic GUILCHER
- Tiphaine BONNIER
- Alain LÉVY
- Édith LETOURNEL
- Arthur KHANDJIAN
- Nathalie PITROU
- David DAOULAS
- Claire SZABO
- Étienne BÉRANGER

- Kathy SIMILOWSKI
- Olivier RIGONI
- Caroline MILLAN
- Jean-Luc ROSET
- Claire GUICHARD

Soit une indemnité mensuelle brute totale de 36 072 €.

Plus celle du Maire. Total : 40 326 €.

Et on propose une indemnité de 400 € pour les élus suivants :

- Nicole BERNADET
- Marie ECAROT
- Florent TRIDERA
- Sabine LAKE-LOPEZ
- Guillaume LÉVY

Soit un total de 2 000 € pour les conseillers municipaux délégués.

Soit un total général réparti de 42 326 € en termes d'indemnité mensuelle brute totale.

On rappelle que les montants sont calculés en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et de la valeur du point d'indice au 1^{er} janvier 2026.

Donc, nous soumettons..."

Mme LANOË.- "Excusez-moi, Monsieur."

M. LEFEVRE.- "Oui ?"

Mme LANOË.- "Lors du dernier Conseil municipal, nous avons voté contre le fait que quatre nouveaux Maires-Adjoints rejoignent les 14 autres.

Nous voterons contre ces indemnités, alors pas tant vis-à-vis du montant, mais toujours vis-à-vis de ces quatre postes supplémentaires de Maire-Adjoint qui nous questionnent. Et nous redisons que cet argent pourrait être mis à bon escient pour aider les Isséens dans différents domaines, car, sur sept ans, ça fait quand même une somme assez importante, ces quatre postes supplémentaires. Voilà."

M. LEFEVRE.- "Dont acte.
D'autres propositions d'intervention ? Non.

Donc, nous soumettons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

M. LEFEVRE.- "Adopté. Merci de votre confiance."

Le Conseil municipal :

DÉCIDE d'attribuer des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint au Maire et de conseiller délégué de rang 1.

DÉTERMINE le montant des indemnités sur les bases suivantes :

Exercice effectif des fonctions de Maire	90,00 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique + 15% de majoration au titre de ville siège de bureau centralisateur de canton.
Exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire	42,40 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique + 15% de majoration au titre ville siège de bureau centralisateur de canton.
Exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux délégués de rang 1	9,75 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

DIT que les crédits correspondants seront ouverts annuellement au budget communal.

PRÉCISE que ces montants seront automatiquement revalorisés lors de chaque augmentation des traitements de la fonction publique.

PRÉCISE que toute modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique sera automatiquement prise en compte.

Adopté par 37 voix

Contre : 12 : Patrick AUFFRET, Laurent PIEUCHOT, Françoise BRIAND, Solène LANOË, Mathieu MOREL, Grégoire SCHENBERG, Colombine BALCAEN, Martine VESSIERE, Josy PONS, Catherine LAPAZ, Jean-Baptiste BART, Henri DE LA BROSSE.

25. Remboursement de frais liés à l'exercice du mandat municipal.

M. LEFEVRE.- "Il est donc proposé d'approuver la délibération relative au remboursement des frais liés à l'exercice du mandat municipal. Alors, ce sont des frais essentiellement avancés par le Maire ou les Maires-Adjoints lors de leur astreinte. Chaque Adjoint, à tour de rôle, exerce une astreinte sur l'ensemble de la semaine, donc hebdomadaire, et il peut être amené à avancer, avec ses propres deniers, des frais d'hôtel ou d'hébergement pour des cas d'urgence. Donc, on vise là le remboursement de ces frais. On vise aussi des frais de garde d'enfants ou de garde de personnes âgées ou handicapées. Les élus sont donc défrayés – en l'occurrence, ce qu'on vient d'indiquer."

Oui, le deuxième point, c'est pour tout le monde. Le premier, c'était pour le Maire et les Adjoints, qui supportent les astreintes. Le deuxième point, enfin, les défraiements pour les frais de garde ou autre, c'est pour l'ensemble des élus.

Monsieur PIEUCHOT ?"

M. PIEUCHOT.- "Je vous remercie de la précision, parce qu'on s'interrogeait quant au « *cas d'urgence* » mentionné dans la délibération. Il serait donc peut-être utile de rajouter simplement « *dans le cadre des astreintes* ». Je trouve que cela clarifierait. On serait tranquille. Il n'y aurait pas du tout de souci."

M. LEFEVRE.- "On va vérifier simplement que c'est bien complètement exhaustif.

Je vous propose d'en rester là. Pour l'essentiel des cas, ce sont les astreintes, mais il peut y avoir des cas accessoires qui ne contrarient pas la règle générale.

Donc, on soumet au vote la délibération 25.

On soumet donc au vote ces demandes d'autorisation de défraiement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?"

Voté à main levée.

Le Conseil municipal :

DECIDE de rembourser les dépenses d'aide à la personne (frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile) engagées par les membres du Conseil municipal en raison de leur participation aux réunions et commissions municipales mentionnées à l'article L. 2123-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

DECIDE de rembourser les dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par le Maire ou un Adjoint sur leurs deniers personnels.

PRECISE que tous les remboursements de frais susmentionnés se feront sur présentation d'un justificatif sous la forme d'un état de frais.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget communal.

Adopté à l'unanimité.

M. LEFEVRE.- "Adopté à l'unanimité. Merci de votre confiance.

Nous passons donc aux questions orales.

Je rappelle que le règlement intérieur qui nous régit aujourd'hui, c'est le règlement intérieur adopté lors de la mandature précédente et que le nouveau – j'en ai parlé en introduction – sera adopté dans les six mois de l'élection.

Donc, on vous rappelle que 20 minutes sont consacrées à ces questions, à la fois pour les poser et pour y répondre : deux minutes pour les poser ; trois minutes pour y répondre.

La première question est posée par Josy PONS."

Question n°1 : escalier desservant la rue de la Défense et la rue d'Erevan

M. LEFEVRE.- "Josy PONS, à vous."

Mme PONS.- "Oui, Monsieur.

Des habitants nous ont interpellés concernant la neutralisation de l'escalier desservant la rue de la Défense et la rue d'Erevan. Cette fermeture est due à un risque d'effondrement d'un mur de la maison située au 36, rue d'Erevan.

Bien que de nombreux intervenants de la Ville (service hygiène et sécurité, service juridique, etc.) aient pris connaissance de ce dossier depuis août 2024, les habitants attendent toujours la nomination d'un architecte expert afin d'évaluer définitivement les risques. Il semblerait que la nomination d'un expert sous 48 à 72 heures ait été annoncée le 13 mars 2026 par Monsieur LABROUSSE.

Durant ce laps de temps, les habitants ont constaté que la neutralisation de l'escalier n'empêchait pas certaines personnes de l'emprunter à pied, à vélo et parfois même à moto, créant ainsi un climat d'insécurité pour les riverains, ni de voir aussi des individus installés dans l'escalier, fumant des produits illicites. À ce jour, toujours pas de date concernant la venue d'un expert.

Pourriez-vous la communiquer aux riverains, qui s'inquiètent à juste titre ?

Quid de la responsabilité de la Mairie si un accident se produisait entretemps ?"

M. LEFEVRE.- "Merci pour votre question.

Juste un point. Merci de ne pas citer de noms de fonctionnaires dans les questions de façon générale. Merci. Et je donne la parole à Monsieur RIGONI pour la réponse."

M. RIGONI.- "Merci, Monsieur le Président. Bonsoir.

La fermeture de l'escalier reliant la rue de la Défense à la rue d'Erevan a été décidée par la Ville à la suite d'un rapport de mise en sécurité établi le 27 août 2024 mettant en évidence un danger grave et imminent lié à des désordres structurels affectant un mur et une terrasse en surplomb de cet ouvrage.

Ce rapport mentionne notamment un risque d'effondrement des murs ainsi que des chutes possibles d'éléments. Cela a justifié la mise en place immédiate d'un périmètre de sécurité incluant la fermeture dudit escalier.

Dans ce contexte, la Ville a pris ses responsabilités en procédant sans délai à cette fermeture afin d'assurer la protection des usagers et des riverains, tout en demeurant consciente de la gêne occasionnée pour nombre de personnes qui empruntent quotidiennement, régulièrement cet escalier.

Par ailleurs, des dispositifs de neutralisation ont été mis en place pour empêcher l'accès à l'escalier et les services municipaux assurent un suivi régulier de la situation.

S'agissant de la désignation d'un expert judiciaire, une procédure en référé expertise auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a été immédiatement engagée. À ce stade, aucune date de désignation n'a été communiquée par la juridiction en raison des délais d'instruction.

Depuis, des relances ont été effectuées par le Conseil de la Ville, tant pour la transmission des pièces complémentaires que pour s'informer des suites données à cette procédure.

Afin de souligner l'importance de ce dossier, un courrier a été adressé par notre Maire au président du Tribunal administratif visant à attirer son attention sur la situation et sur les conséquences concrètes de cette fermeture pour les habitants.

Concernant les incivilités évoquées, il est précisé qu'aucun signalement n'a été enregistré à ce jour auprès de la Police municipale ou nationale.

Il est rappelé que tout comportement inadapté ou occupation illicite doit faire l'objet d'un signalement afin de permettre l'intervention des services compétents – on vous remercie d'avance. Néanmoins, la Police municipale demeure vigilante et poursuivra des passages réguliers afin de s'assurer de l'absence de désordre.

S'agissant de la propreté du site, la Ville a sollicité GPSO pour qu'un nettoyage soit réalisé.

La situation continue de faire l'objet d'un suivi attentif dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire, qui permettront de déterminer les suites à donner.

En conclusion, la Ville a pris, dès la connaissance du risque, l'ensemble des mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique et assume pleinement ses responsabilités en la matière dans l'objectif de protéger les Isséennes et les Isséens."

M. LEFEVRE.- "Merci, Monsieur RIGONI."

Question n°2 : agents travaillant dans le cadre périscolaire ou extra-scolaire après 70 ans

M. LEFEVRE.- "La deuxième question est posée par Martine VESSIERE."

Mme VESSIERE.- "Oui."

Les personnes travaillant dans le cadre périscolaire ou extrascolaire, relevant du service Éducation de la Ville ou du CLAVIM, ont été informées qu'elles devraient quitter leurs fonctions dès lors qu'elles atteindraient 70 ans. Il s'agit d'ailleurs, dans certains cas, de personnes ayant travaillé pour la Ville ou le CLAVIM, ayant déjà fait valoir leurs droits à la retraite, donc bien connues de ces services.

Sur quelle loi la Ville et le CLAVIM se sont-ils appuyés pour cela ?

Ou bien est-ce une décision prise par la Ville elle-même, valable dans les deux cas ?

Merci."

M. LEFEVRE.- "Fabienne LIADZÉ pour la réponse."

Mme LIADZÉ.- "Alors, Madame, il ne s'agit pas d'une décision interne à la Ville, mais du cadre législatif général. La décision de mettre fin aux contrats des personnes de plus de 70 ans résulte du fait que le cumul

emploi-retraite, s'il permet à un retraité de reprendre une activité, ne permet pas pour autant de déroger à la limite d'âge statutaire applicable aux agents publics.

Ainsi, aucun texte ne prévoit la faculté de recruter ou de maintenir comme agent contractuel territorial une personne déjà retraitée en dépassant la borne maximale de 70 ans résultant de l'article L. 556-1 du CGFP. En conséquence, nous ne pouvons légalement ni recruter ni maintenir en fonction un agent déjà retraité ayant dépassé la limite d'âge de 70 ans, comme le fixe l'article précité.

Espérant avoir répondu à vos interrogations."

M. LEFEVRE. - "Merci, Fabienne LIADZÉ.

La troisième question est posée par Jean-Baptiste BART."

Question n°3 : mesures contre la fermeture de commerces

M. BART. - "Monsieur le Président, la fermeture des commerces est devenue une préoccupation majeure dans notre Ville, et ce quel que soit le quartier.

Le centre commercial des Trois Moulins, déjà durement touché par un nombre important de rideaux baissés, continue de voir des commerces fermer. Fin mars, c'est l'historique magasin Marionnaud qui a fermé définitivement ses portes.

Le récent Cœur de Ville n'est pas non plus épargné : des fermetures de restaurants ou de magasins y sont déjà à déplorer.

Des magasins fermés, ce sont des services en moins et, surtout, une impression de déclin ressentie par les habitants de la ville et des quartiers.

Quelles mesures comptez-vous prendre, à court et à moyen terme, pour inverser cette tendance dans les différents quartiers de la Ville ?
Merci."

M. LEFEVRE. - "Fanny VERGNON vous répond."

Mme VERGNON. - "Après la désindustrialisation, la France connaît désormais un phénomène de dé-commercialisation. Les facteurs sont nombreux : la fiscalité écrasante, les lourdes formalités, l'explosion des loyers et le recours des clients aux plateformes.

Notre taux de vacance commerciale à Issy-les-Moulineaux est sous les 8 %, alors qu'il est de 14 % sur l'ensemble de l'Île-de-France. Ce faible taux correspond à une vacance temporaire entre deux exploitants. Il est structurellement incompressible dans un tissu commercial vivant et traduit une rotation normale des commerces, et non un déclin.

Pour donner un chiffre supplémentaire sur l'état des lieux, avec près de 800 commerces, le nombre de commerces pour 1 000 habitants est de 11,7 à Issy-les-Moulineaux, alors qu'il est en moyenne de 4,7 dans les espaces urbains français.

Malgré le peu de pouvoir des Maires en la matière, la Municipalité a pris des initiatives. Afin de maîtriser les futures activités, nous poursuivons l'acquisition de murs de cellules commerciales, par exemple au sein de la ZAC Léon Blum, par l'intermédiaire de notre outil foncier Seine Ouest Aménagement et Développement (SOAD) ou encore via la foncière de la MGP. De plus, la Municipalité mène un travail de suivi quotidien pour accompagner et soutenir ses commerçants, en activité ou lors de cessions.

Ces actions ont permis, par exemple, les ouvertures récentes d'un cuisiniste rue Ernest Renan, de deux épiceries avenue Bourgain ou boulevard Garibaldi, d'un primeur au 130, avenue de Verdun et, prochainement, de nouvelles boulangeries au centre commercial des Épinettes et rue Aristide Briand. De plus, un Carrefour City remplacera le Franprix au 11, rue Gustave Eiffel.

Concernant le Cœur de Ville, la Ville s'attache, en lien avec le gestionnaire des commerces, à favoriser une évolution de l'offre conforme aux attentes des Isséens.

Les trois premières années de vie du quartier n'ont connu aucune fermeture de commerce, ce qui est remarquable et souligne la qualité de la commercialisation.

Depuis quelques mois, quelques renouvellements sont effectivement en cours et je peux d'ores et déjà vous annoncer les ouvertures récentes d'un *pop-up store* de prêt-à-porter masculin de l'enseigne Isciacus-Store, du restaurant Maison Melrose et l'arrivée prochaine de l'enseigne L'Artisan Crêpier aux alentours de juin-juillet. S'agissant de l'enseigne Marionnaud au centre commercial des Trois Moulins, dont vous parliez, le gestionnaire Terranae, avec lequel nous échangeons régulièrement, nous a effectivement informés de sa fermeture, due à son positionnement au sein du centre, mais les discussions se poursuivent avec l'enseigne. Le local laissé vacant intéresse d'ores et déjà un preneur. De plus, au rez-de-chaussée, quatre locaux actuellement vacants seront bientôt de nouveau en activité.

Pour l'étage, les négociations sont avancées pour l'installation d'une salle fitness sur trois cellules. Ils cherchent également un salon de coiffure sous une enseigne nationale.

Par ailleurs, en lien avec mon collègue Philippe KNUSMANN et avec les acteurs privés concernés, le projet de requalification du quartier Sainte-Lucie, et plus particulièrement du centre commercial des Trois Moulins, se concrétise. Une grande réunion de concertation sera d'ailleurs organisée en fin de printemps pour vous présenter les avancées.

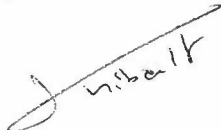
Enfin, le projet d'acquisition et de requalification du centre commercial des Épinettes avance à grands pas, et ce en concertation avec les commerçants et les habitants."

M. LEFEVRE.- "Merci, Madame VERGNON.

Notre séance de Conseil municipal est close. Merci à tous pour la bonne tenue de ce Conseil et bonne fin de soirée à toutes et à tous."

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 21h08.

La Secrétaire de séance



Anne-Sophie THIBAULT



**Le Président de séance
Premier Maire-Adjoint**



Thierry LEFEVRE